



Minsanté
Les
contractuels
bientôt dans la
rue

PAGE 12



Epervier
Dans les arcanes
de l'opération

PAGES 5-9

1ère année, n°002 du 21 mai 2008, hebdomadaire d'informations générales, Directeur de la Publication : Jean-Bosco Talla - Prix : 300 FCFA

Germinal



Le prix de la vérité



Mobile
Les
opérateurs
défient le
pouvoir

PAGE 10

ENQUÊTER SANS A PRIORI NI CONCESSION, PENSER POUR QUE ÇA CHANGE

Pénurie du ciment

Scandale d'Etat



**Cimencam vise
le monopole du
secteur du
ciment avec la
complicité des
Camerounais**

Page 4

Pierre Moukoko
Mbonjo, Pca de la
Cimencam

Jean Pierre le
Boulicaut Dg de la
Cimencam

Bruno Lafont, Pdg
du groupe Lafarge

L'éditorial du Professeur Fabien Eboussi Boulaga Page 3

Révisé n°0034/RDDJ/J06/BASC

STATUT DU 20 MAI DANS LA MÉMOIRE CAMEROUNAISE

Critique, réhabilitation d'un projet

PAR ARMAND LEKA ESSOMBA

L'orientation de la présente réflexion, ne nous autorise pas de rentrer dans le détail des problématiques touchant à l'archéologie politique de l'institutionnalisation de cette festivité. Qu'il nous suffise toutefois de signaler que l'une des problématiques touchant au malentendu évoqué plus haut, renvoyait à la question de l'unité nationale dans le contexte du double héritage colonial franco-britannique, qui lui-même contribua fortement à forger une double tradition institutionnelle. La division et le partage franco-britannique intervenue au lendemain de la première guerre mondiale, de ce bloc territorial que l'Allemagne inventa au crépuscule du 19^e siècle sous l'appellation de Kamerun, fut en effet à l'origine de l'élaboration et de la consolidation de l'une des idéologies politiques les plus constantes et les plus ambiguës de l'histoire politique du Cameroun contemporain : l'idéologie de l'unité nationale et son envers qui est la hantise du séparatisme notamment anglophone. L'on peut avec recul s'étonner du fait qu'un banal référendum pour le choix d'un modèle institutionnel ait pu revêtir la caractéristique d'une conquête nationale exceptionnelle au point de faire de la date de ce scrutin, le souvenir historique le plus important de la mémoire nationale. Ce serait sous estimer les non dits idéologiques qui présidèrent à la construction politique de la tragédie de la séparation et qui alimentèrent de ce fait ce qu'il faut bien caractériser avec recul comme étant l'obsession des retrouvailles.

POURQUOI AHIDJO ARCHIVAIT-IL LE SOUVENIR DE L'INDÉPENDANCE ?

L'on sait que l'une des revendications non négociables portée par le mouvement nationaliste camerounais sous la direction de l'Union des populations du Cameroun (Upc), était, en plus de l'indépendance immédiate, sur la question de la réunification des deux territoires naguère sous le contrôle de l'empire colonial allemand. Il est même significatif d'observer qu'alors que l'essentiel des protagonistes inscrits dans le processus compétitif de contrôle de la ressource institutionnelle qu'était l'État du Cameroun, dont le contrôle officiel devait désormais revenir aux autochtones, se déchiraient sur la thématique de l'indépendance et des modalités de son avènement, la question de la réunification nationale ne semblait pas soulever de controverses aussi tranchées. Certains historiens et politologues s'étant intéressés à observer la première décennie du pouvoir de celui qui sortit victorieux de cette compétition, à savoir le président Ahidjo, n'hésitent d'ailleurs pas à considérer que ce dernier, sur la question de l'unité nationale, tricha en partie, une part essentielle du programme politique du parti nationaliste dont il cherchait pourtant à décapiter l'essentiel des grands leaders. Toujours est-il que la tragédie de la séparation et l'uto-

pie de l'unité constituèrent le cœur de la philosophie politique du premier Président de la République du Cameroun.

[...] Privé en effet de la légitimité nationaliste, c'est au creux de cette métaphysique des retrouvailles, dans les immenses horizons politiques et symboliques ouverts par cette dialectique de la séparation et de l'unité, que Ahmadou Ahidjo bâtit et renouvela sans cesse une part significative de sa légitimité. En dépit de la répression sans nom à laquelle il soumit tous les symboles de l'Upc, il comprit peut-être très tôt quelque chose : l'Indépendance, immense gisement de ressources politiques et symboliques, symbole maximal d'orgueil national pour de nombreuses populations traumatisées par l'expérience coloniale, vaste puits de légitimité pour tous les nouveaux pouvoirs postcoloniaux africains, était dans le contexte du Cameroun, le monopole quasi exclusif de ses opposants dont l'Upc et ses symboles en constituaient l'incarnation politique. Il lui était presque interdit de séjourner sur un espace aussi riche de sens, de jouir des ressources contenues dans ce patrimoine immatériel, au risque de croiser une mémoire subversive, chargée des symboles d'une organisation politique qui lui rappelait sans cesse qu'au cœur de sa propre généalogie publique et de cet héritage dont il jouissait (l'État camerounais), il n'existait point un mérite particulier, un acte héroïque ; mais plutôt, un péché capital pour l'époque nationaliste : l'opposition explicite à la souveraineté en raison de laquelle il pouvait jouir du statut de chef d'État, avec en sus, un crime incestueux : l'accouplement avec le dominateur, et la validation d'un meurtre familial, d'un fratricide (l'assassinat de Ruben Um Nyobé). Ceci pourrait peut-être expliqué en partie un paradoxe jusque-là négligé par nombre d'observateurs : la date commémorant l'accession du Cameroun à l'indépendance, fut quasiment évacuée des dates historiques nécessitant une communion nationale. Cette date du 1^{er} janvier fut frappée d'insignifiance dès le départ. Au-delà de l'événement que l'on organisa le premier janvier 1960 pour orchestrer la mise en scène publique du transfert formel d'autorité aux élites autochtones, les historiens de cette époque admettent tous que n'eût été la pression pionnière des pays comme le Cameroun et l'Algérie dans l'espace français, à travers deux vigoureux mouvements nationalistes, notamment sur la question de la revendication de l'indépendance, l'ancienne métropole n'aurait pas consenti aussi tôt à l'idée que ses possessions coloniales pouvaient s'auto-gouverner. L'accession du pays à l'indépendance dans ces conditions aurait donc dû représenter un événement national, la possibilité de disposer de soi dans toutes ses manifestations juridiques, politiques et philosophiques. Il en fut autrement. Ce malaise généalogique transforma donc dès le départ une question majeure de

l'identité politique du pays en une banale palabre génétique : la palabre de la paternité. La question de fond que posait cette palabre mettait en difficulté le premier Président camerounais. Cette question pouvait se décliner de la manière suivante : comment peut-on espérer jouir de la consécration de Père de la Nation, tout en étant privé de la légitimité nationaliste ?

Ahidjo qui fut hanté en partie par le souci de gérer à son bénéfice cette palabre, procéda à une reformulation stratégique de cette question en se demandant plutôt : comment s'octroyer librement ce sacrement politique prestigieux (Père de la Nation était quasiment le prénom que s'octroyaient tous les chefs d'États qui héritèrent directement du pouvoir après le départ des colons) tout en comblant la vacuité de légitimité par une légitimité de remplacement pouvant égaler celle dite nationaliste ? Il prit ainsi l'option significative d'archiver le moment symbolique central qu'aurait pu être l'accession à l'indépendance. Il se saisit plutôt de l'autre bout de la question, en hissant la séparation des deux Cameroun au rang de tragédie nationale, tragédie dont la seule solution passait par un processus unificateur au bout duquel seulement il pouvait s'autoproclamer père de la nation, sans démentir. L'étude de la stratégie discursive d'Ahidjo révèle en effet la tendance à une sorte de répétition incantatoire, quasi obsessionnelle de la thématique de l'unité nationale. L'organisation du pouvoir et l'arithmétique de la distribution des positions bureaucratiques depuis le sommet jusqu'à des échelles moyennes de l'administration reposent sur le pragmatisme sociologique de l'équilibre régional, traduction concrète de cette idéologie de l'unité nationale. Toute cette dramaturgie connue en effet son apogée avec la date du 20 mai 1972 où la solution fédérale fut dépassée et l'État unitaire proclamé. Du coup la date est imposée dans le calendrier liturgique de l'État. Cette date qui n'est censée rappeler que la célébration de l'État unitaire, est du coup hissée à la dignité de fête nationale. Et par un glissement terminologique subtil, elle devient même la fête de l'unité nationale.

LE RÉFÉRENDUM DU 20 MAI : UNE ROUTINE POLITICO-INSTITUTIONNELLE

[...] L'on admettrait volontiers sans longues polémiques que l'organisation victorieuse d'un référendum sur la nature des institutions comme ce fut le cas en 1972 dans un contexte monarchique et dictatorial, ne constituait qu'un banal rite de légitimation auquel furent conviées les populations en vue de ratifier une entente plus ou moins sincère de quelques élites qui, par ailleurs, jouissaient déjà d'importantes positions bureaucratiques dans l'appareil de l'État fédéral. C'est le résultat contraire qui aurait pu constituer une surprise, un événement. L'on pourrait donc dire à

posteriori que du point de vue strict de l'histoire politique du Cameroun, l'une des grandes victoires politiques d'Ahidjo fut, de faire croire et de faire admettre - par des procédés répressifs - que le processus ayant conduit à l'unification et à la centralisation des institutions et dont la date du 20 mai 1972 constitua un épisode conclusif, fut la conquête historique nationale de la collectivité, qui pour cela fondait ou justifiait toute généalogie. Pourtant cette victoire politique traduisait paradoxalement une défaite tout aussi symbolique qui prit la forme d'un rapt identitaire. Le rapt identitaire se fit à travers deux procédés successifs et complémentaires : une ablation instrumentale de la mémoire du sacrifice nationaliste et de l'indépendance, qui fut suivie d'une invention de la tragédie de la séparation, le tout encadré toujours par ce non dit politique égocentrique le souci de compléter l'œuvre monolithique par la concentration de tous les pouvoirs. Le souvenir de l'indépendance et de tout ce qu'il pouvait signifier et impliquer fut donc frappé d'insignifiance officielle ; la séparation ainsi que ses figures institutionnelles intermédiaires telle le fédéralisme furent discursivement construites comme une catastrophe nationale, une tragédie politique qu'il fallait à tout prix conjurer, comme si l'expérience fédérale était incompatible avec la philosophie de l'unité.

LA LIESSE DU BOULEVARD ET LA "JOUISSANCE" DU CHEF

Aussi donc, en circulant sur le boulevard du 20 mai-rue du pouvoir par excellence-mais surtout en s'y donnant rendez-vous chaque année, à l'occasion des festivités du 20 mai, dans une sorte de communion unique entre tous les segments de la société, entre le pouvoir et le peuple, l'on participe d'une manière ou d'une autre à un jeu à la vérité fort ambigu. Si selon la tradition institutionnelle forgée dans les circonstances brièvement évoquées plus haut, il s'agit strictement de célébrer une conquête nationale exceptionnelle, à savoir le dogme de l'unité nationale, il reste que cette célébration demeure traversée par un processus subtil : elle rappelle d'abord d'une manière ou d'une autre, un processus de fabrication et de transfusion de la joie ; la liesse d'un groupe d'élites et la jouissance du chef devenant par le jeu d'un décret, une joie nationale. [...] Il s'agit métaphoriquement d'un acte érotique singulier, proprement masculin et par nature frustrant qui traduit presque toujours un malaise. L'incertitude sur la réciprocité de cette satisfaction et notamment sur la similitude et le partage des significations attachées à cette festivité demeure, car, qu'est-ce que le 20 mai à Yaoundé ? c'est d'abord ce boulevard bruyant d'une masse humaine bruyante, le cortège imposant et hyper sécurisé du chef de l'État et le théâtre de son arrivée, la communion à ce bruit, l'anonymat de la foule, le défilé devant la tribune présidentielle, la publicité de certains slo-

gans orthodoxes, le défilé militaire et toutes ses prouesses esthétiques, la bousculade organisée, les uniformes qui se distinguent et plus loin, le brouhaha ha des débits de boisson... En fin de compte, toutes ces personnes qui participent de cette joie rituelle, y compris les orphelins du mouvement nationaliste dans toutes leurs tendances, font même inconsciemment un acte d'approbation et de légitimation d'une légende politique fabriquée de toute pièce ; la confusion qui fait qu'un référendum pour l'État unitaire devient une conquête historique exceptionnelle ; en même temps que l'on relève rituellement et symboliquement dans la non histoire, comme objet qui ne mérite point de place spéciale dans la mémoire de la collectivité le point de l'indépendance nationale, par delà la forme finale que son accession prit en fin de compte. Et du coup l'on valide en non-dit sans en donner explicitement l'air, une lecture paternaliste de notre histoire politique locale exactement comme l'a structurée la théorie officielle. C'est donc en partie, une part de ces sociabilités politiques qui sont presque toujours à l'œuvre chaque fois qu'inventant cette rue du pouvoir, le collectif urbain joue à communier avec les hauts représentants du pouvoir d'État, à l'occasion de cette routine autorisée d'expression bruyante de la joie.

EN RAISON DU SANG VERSÉ POUR LA MULTITUDE, ... FAITES CELA EN MÉMOIRE DE NOUS

Et après cette danse rituelle, c'est-à-dire au lendemain de ce bref instant d'ivresse collective, l'on se réveille le lendemain comme si de rien n'était, sans aucune culpabilité, alors même que la veille, sans peut-être s'en rendre compte, nous étions d'abord invités avant tout, à profaner les dépouilles de nos vrais ancêtres et à moquer leurs sépultures ; eux qui auraient pu légitimement jouir de ce sacrement politique prestigieux de Père de la Nation camerounaise. Je veux parler de ceux des nôtres qui, très vite, prirent acte de notre statut d'Hommes, vécurent dans la précarité et moururent dans la brutalité, assassinés comme de vulgaires brigands, pour avoir pris au sérieux le projet de l'auto-gouvernement qui était en même temps celui de fonder une communauté nationale camerounaise fraternelle. Fraternelle parce qu'unie par les liens d'une fraternité qui, avant d'être de nature consanguine, est d'abord une fraternité de lutte, de combat, et de sang versé. Car, ainsi qu'on le sait, ces aïeux, tous, d'un bord comme de l'autre du Mungo, furent protagonistes de cette expérience mystique et mystérieuse qui consistait face aux usurpateurs et allogènes (Français et Anglais), à verser leur propre sang ensemble pour la liberté de la multitude, cette multitude qui devait recevoir en héritage ce bout de terre nommé Cameroun qu'elle n'hésite, le plus souvent, à s'écarter aujourd'hui.

Source : Joseph Fumtchim, *Cameroun mon pays*, Yaoundé, Ifrikiya, 2008, pp 149-161.

Vous avez une opinion à exprimer, une analyse à faire et à partager. Vous militez pour une cause juste et pour une expression citoyenne. Cette page vous est réservée. Vos opinions vous engagent.



Siège : Mendong-Yaoundé
B.P. 13 525 Yaoundé
e-mail: germinal.hebdo@yahoo.fr

Directeur de la Publication
Rédacteur en chef
Jean Bosco TALLA
Cell. 77 31 48 98
e-mail : jbtalla2001@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint
Duke ATANGANA ETOTOGO

Secrétaire de rédaction
Simon Patrice DJOMO

Editorialiste
Jean Bosco TALLA

Rédaction Générale
Jean-Bosco TALLA
Duke ATANGANA ETOTOGO
Simon-Patrice DJOMO
Jean-Pierre HACHDA
Jean Christian AKAM
Paul EKOUNBA
Yves MINTOOGUE
Serge-Alain KABASSINÈ
Joseph FUMTIM
David KOFFI
Etienne LANTIER
Yvan EYANGO
Yvanna Claire Owona
MAHEU

Secrétariat Technique
SAMORY

Production
Théodore TCHOMB

Relations Publiques
Emma BATA

Impression
MACACOS

Distribution
MESSAPRESSE

SAMORY

SARL

Le prix de nos vies

Par Fabien Eboussi Boulaga

Que pensez-vous de l'opération Epervier ?

Ce genre de question m'épouvante. Chacun peut y répondre, y aller de son opinion, l'aligner à côté d'une multitude d'autres qui la valent et la dissolvent dans l'insignifiance. On pourra tout au plus la placer dans l'une des deux classes dichotomiques du pour ou du contre, du positif et du négatif, du bien et du mal qu'on en pense ou qu'elle est. Des hommes sages et perspicaces s'en viendront vous dire que le vrai et le juste sont un mélange des deux, une moyenne à mi-chemin entre deux outrances jumelles, entre le dénigrement et l'apologie, le blâme et l'éloge. Tout s'achève par une invitation à un optimisme tempéré par le spectacle de ce qui se passe ailleurs, où les choses sont pires. Il n'y a pas à dramatiser, à s'en faire. Vraiment? Alors toute cette agitation n'est qu'un jeu et un combat d'ombres. Ce qui se passe chez nous semble dérisoire, *"une histoire contée par un fou, pleine de bruit et de fureur et qui ne signifie rien"*.

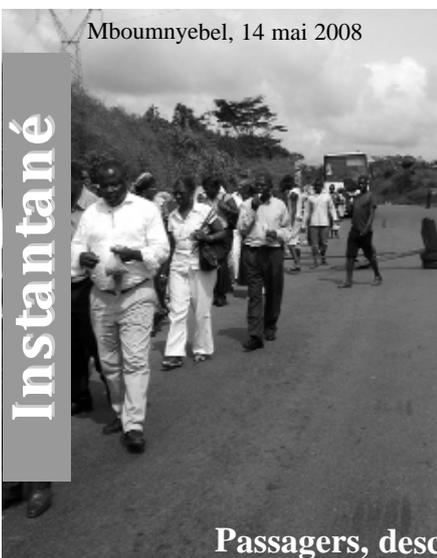
Selon quel critère apprécier ce qui nous arrive ? Comment réussir à surmonter les explications ou les opinions suffoquantes puisées à tous les catéchismes du conformisme politique et économique ? Comment écarter, comme futiles les spéculations vertigineuses de l'occultisme pseudo-scientifique qui nous révèlent les

vraies raisons, les dernières cachées, qui échappent à l'entendement des ignorants et de profanes que nous sommes ?

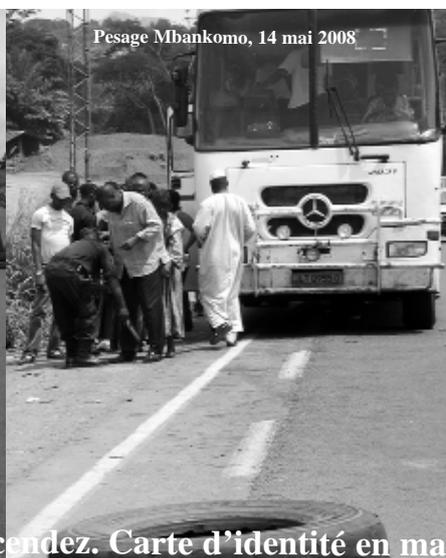
Posons-nous cette question : quel spectacle cet épisode donne-t-il de nos *"dirigeants"* et de nous-mêmes ? Quelle valeur a le type d'homme que produit nos régimes politique et social ? Nous semblons être un peuple captif de fous d'argent pour l'argent ou du pouvoir pour le pouvoir.

Du coup nos vies deviennent sans valeur. *"Their lives are cheap"*. Avant qu'on ne s'émeuve, il nous faut périr par centaines de milliers. Et encore. La République démocratique du Congo subit l'équivalent de plus d'un cyclone ou d'un tsunami depuis plus d'une décennie. Des détournements de fonds qui durent depuis plusieurs décennies font ressembler tous les indicateurs économiques, sociaux au Cameroun à ceux d'un pays qui sort de guerre et ses écarts de revenus et de niveaux de vie à ceux d'un régime d'apartheid. Pensons-y ! Des peuples entiers peuvent être pris en otage et sacrifiés, sans recours et en silence, aux idoles d'une finalité sans fin.

Souvenez-vous de quelle sollicitude nous avons bénéficié chaque fois qu'un cataclysme nous a frappés ? Partez de ces symptômes pour acquérir le système qui régit votre vie la plus quotidienne. Sondez l'opération Epervier avec ce sens du plus grand danger !



Mboumnyebel, 14 mai 2008



Pesage Mbankomo, 14 mai 2008



Entrée de la ville de Douala, 14 mai 2008

Instantané

Passagers, descendez. Carte d'identité en main

LES ACCESSOIRES

"Je terminerai en affirmant qu'en dehors des trois raisons évoquées ci-dessus, il a été dit que j'avais touché des commissions de l'ordre de 1,5 milliard dans cette transaction et que des enquêtes de moralité avaient été prescrites sur ma modeste personne." C'est une partie des termes de la lettre qu'Esther Dang Belibi adresse le 16 août 1997, au ministre d'Etat chargé de l'Economie et des Finances. L'activisme de la directrice générale de la Sni avait de quoi surprendre en effet. Certes, le Premier ministre Achidi Achu ne marque pas son désaccord le 11 juin 1996, à une opération qui vise "à donner une plus grande flexibilité de gestion à la Cimencam." Mais, il demande de mener l'opération "conformément aux lois et règlements en vigueur." Malgré les gardes fous du Pm, Mme Belibi signe, le 2 octobre 1996, à Paris, avec Alain Le Meur pour le compte du groupe Lafarge. Mme Belibi oublie toutes les dispositions des lois et règlements applicables à toute opération de privatisation partielle ou totale des entreprises du secteur public ou parapublic. Rien n'arrêtera plus Esther Dang.

En lisant le procès verbal des discussions entre la mission conjointe administration/Sni et le groupe Lafarge après les réunions qui se sont tenues, à Paris du 27 avril au 6 mai 1998, on se rend bien compte que Esther Dang refuse d'admettre la vérité : l'opération de cession des actifs Cimencam a été faite en violation des textes en vigueur. Le poste de président de conseil d'administration de Cimencam que le groupe Lafarge dit avoir réservé à la partie camerounaise ne saurait justifier pareille forfaiture. Comment expliquer l'empressement avec lequel le groupe Lafarge a proposé à Adama Modi, le Pca, le poste de représentant de leurs activités en Afrique centrale. De même, après la décision, le 11 août 1997, du Pm Peter Mafany Musonge d'annuler l'opération de cession, André Gilles Taithe, le senior vice président légal affaires adresse, le 13 décembre 1999, une lettre au ministre d'Etat chargé du développement industriel et commercial. Deux ans après l'annulation de l'opération, il continue à parler de la volonté "de trouver une solution de conciliation qui pourrait prendre la forme du paiement d'un montant réévalué de la cession." Force est de constater que les accessoires de l'opération de cession font problème. Dans le procès verbal des discussions de Paris, il est clairement dit que "Le groupe Lafarge, ayant pris acte de la décision du gouvernement camerounais concernant l'annulation de la cession par la Sni des 20% de la société Cimencam opérée en octobre 1996, accepterait la rétrocession de ces titres à la Sni moyennant remboursement par celle-ci du prix total de la cession et des accessoires." Qui détenait les accessoires dans cette affaire.

D.A.E.

CONJONCTURE

La Cimencam dans le mortier

Cimencam, la filiale du groupe Lafarge, soutient avec subtilité la politique du gouvernement de maintenir à leur prix actuel le prix du ciment.

L'information est tombée la semaine dernière : les Cimenteries du Cameroun (Cimencam) renforcent leur réseau de distribution. Au terme du Conseil d'administration tenu le 9 mai, à Douala, la société a décidé de "conclure, à titre exceptionnel, un accord spécial avec les cinq plus grands distributeurs agréés auprès d'elle, à savoir Cogeni, Fokou, Socsuba, Soquicam et Sorepco." Selon le communiqué final marquant la fin des travaux du Conseil d'administration, cette mesure est ponctuelle : "Chacun de ces cinq grands distributeurs accepte de mettre à la disposition de Cimencam deux de ses dépôts dans la ville de Yaoundé, à compter du 7 mai 2008 et pour une période de deux à trois mois." Cimencam s'engage pour sa part, à livrer, chaque jour, dans chacun de ces dix dépôts, un camion de 28 à 32 tonnes de sacs de 50 Kg de ciment Cpj 35 réservé à la vente au détail, de façon visible, au bénéfice des populations, au prix de 4 960 FCfa le sac de 50 Kg.

La mesure prise par le conseil d'administration de Cimencam laisse croire que les Cimenteries du Cameroun sont revenues sur leur projet d'augmentation du prix du ciment. En effet, les prix des produits Cimencam devaient être revus à la hausse, le 25 février 2008.



A cause du mouvement populaire de revendications sociales qui a embrasé le Cameroun, l'entreprise a repoussé l'initiative à plus tard. Il y a un mois, l'entreprise a publié les nouveaux prix en indiquant les prix de refus d'achat. Pour le directeur général de Cimencam, son entreprise réalise des pertes. Selon Jean Pierre le Boulicaut, les prix de tous les intrants dont l'essentiel est importé subit les aléas de la conjoncture internationale. A en croire la haute hiérarchie de Cimencam, les pertes de l'entreprise se chiffrent, pour l'exercice 2008, à près de 3 milliards de FCfa. Le gouvernement a vite fait de sommer les Cimenteries du Cameroun de maintenir le statu quo ante.

BROYEURS

Une hausse du prix du ciment n'est pas souhaitable, à

l'heure actuelle, pour le gouvernement. La situation sociopolitique continue à donner des insomnies aux autorités. Un arrêté du ministre du Commerce bloque le prix du ciment fabriqué par Cimencam, à 4600 et 4960 FCfa, jusqu'au 30 octobre 2008. De même, le président de la République a signé le 7 mars dernier, des ordonnances dont certaines réduisent les droits de douane sur le clinker la matière première du ciment. Ainsi, les Cimenteries du Cameroun qui versaient un peu plus de 5 milliards, économiseront un milliard et demi de FCfa à la fin de cet exercice et même plus selon certaines langues. Une peccadille pour la multinationale. De même, l'entreprise peut puiser dans ses réserves légales pour faire face à la crise actuelle. Un alternative qui n'emballer pas la Cimencam. Bien plus, compte

tenu de la demande, l'entreprise pourrait se lancer dans un programme d'investissement.

Le 15 mai dernier, la société a installé son cinquième broyeur. Cette opération vient donner un coup d'accélérateur au projet Bk5, lancé le 23 novembre 2007, à Douala. Ce broyeur va permettre à la Cimenterie de Bonabéri d'accroître sa capacité de production annuelle de 1 000 000 à 1 600 000 tonnes, à partir du mois d'octobre. Cet investissement de 20 milliards permettra à Cimencam de satisfaire la demande nationale et sous-régionale. De même, Cimencam se lance aujourd'hui dans l'importation du ciment libéralisé au Cameroun depuis le 27 novembre 2007. 16 000 tonnes de ciment en provenance du Pakistan ont d'ailleurs été introduits au Cameroun par cette entreprise. Le bateau est arrivé le 29 avril dernier au Port de Douala. Un ciment ensaché qui se vend plus cher. Autant dire que les opérateurs nationaux auront tout le mal à rivaliser avec Cimencam dans l'importation du ciment. L'ambition du groupe Lafarge est d'imposer son monopole au Cameroun. Pendant longtemps les "blocages" ont empêché la construction d'une Cimenterie à Limbé. Rien ne prouve que le projet sud coréen ira à son terme.

DUKE ATANGANA ETOTOGO

Le coup de béton désarmé

Les actions du groupe Lafarge au Cameroun ont autrefois embarrassé le gouvernement.

Les Camerounais sont responsables du chantage dont est victime le pays, dans la commercialisation du ciment au Cameroun. Tout commence le 14 novembre 1996. Ce jour là, Mme Esther Belibi Dang demande aux administrateurs camerounais de Cimencam de démissionner. La directrice de la Société nationale d'investissement (Sni) argue que cet acte permettra au groupe Lafarge, devenu majoritaire, après la signature, le 2 octobre 1996, de la Convention de cession de Paris, de nommer ses administrateurs. Les Camerounais surpris par l'information de l'ancienne Dg de la Sni, rejettent en bloc sa proposition. Il apparaît aux yeux de tous que la cession d'actions au groupe Lafarge, s'est faite de gré à gré. Ce qui constitue une entorse aux textes réglementaires.

L'article 4 de l'ordonnance du 22 juin 1990 précise qu'une telle décision aurait dû être prise par décret présidentiel et non par une correspondance du secrétaire général de la présiden-

nulation de cette vente de gré à gré devant les juridictions compétentes avec leur très grande probabilité de gagner le procès y affèrent."

TRANSACTION

Les administrateurs n'avaient pas très tôt perçu la supercherie. Les jalons de la cession de gré à gré des actions de la Sni, au capital de Cimencam étaient en place. Le 16 novembre 1995, le secrétaire général de la présidence de la République, Titus Edzoa adresse au ministre des Finances, une demande d'autorisation d'ouverture d'un compte en devises : "Par correspondance N°253/Cf/Sni/Pca du 17 octobre 1995, la Société nationale d'investissement a sollicité l'autorisation du chef de l'Etat en vu de l'ouverture d'un compte en devises qui sera alimenté par les produits de cession d'une partie des actions qu'elle détient au capital de la Sabc et Cimencam." Justin Ndioro émettra des réserves quant à l'ouverture de ce compte. Dans la cor-

respondance qu'il lui adresse, le 11 août 1997, le Pm, Peter Mafany Musonge prescrit au Dg de la Sni l'annulation de l'opération de cession du groupe Lafarge des actions de la Sni dans le capital de Cimencam.

Mme Esther Dang passera outre les instructions du chef du gouvernement. Elle adresse une correspondance le 16 août 1997, au nouveau ministre chargé de l'Economie et des Finances, Edouard Akamé Mfoumou. Elle rappelle au ministre d'Etat que le "prix de cession des 20% des titres visés, à raison de 89 286 F par action pour un nominal de 20 000 F, soit 5 milliards de francs, payés en francs français, est intégralement disponible" et que le remboursement de cette somme ne pose aucun problème du côté de la Sni. Pour Esther Dang, la transaction a été faite sur la base de deux résolutions du conseil d'administration, dans le but de rembourser les dettes liées à la dévaluation du FCfa.

D.A.E.

EPERVIER

À tête chercheuse

Les Camerounais ont encore présent à l'esprit, une des interrogations du président Paul Biya leur demandant les preuves des malversations financières et autres crimes économiques commis par ses proches collaborateurs. Une ère nouvelle est annoncée par le même Paul Biya qui a été interpellé par quelques chancelleries au sujet de la corruption qui caractérise son système avec hors du Cameroun de nombreux comptes fournis en milliards de FCfa. Et dire que le Cameroun est considéré comme un pays très pauvre et très endetté. Une masse d'argent entre quelques mains qui se recrutent au nombre des collaborateurs du chef de l'État. Pour eux, la rigueur et la moralisation sont couchées sur du papier. Des histoires ! Qui croire ? Paul Biya qui annonce une opération conjoncturelle "mains propres" ? Le peuple a visiblement applaudi des deux mains. Mais, il s'est vite rétracté à cause des faits significatifs qui mettent en exergue une opération "Épervier" à tête chercheuse. Oui aux condamnations des criminels à col blanc du Cameroun, non à l'instrumentalisation de cette opération. C'est la raison pour laquelle, soupçonneux, le peuple prend ses distances par rapport à cette affaire qui s'accompagne de mises en scènes à grands renforts médiatiques jusque-là sans retombées pour le Cameroun. Les fonds détournés seront-ils rapatriés et à quelles fins ? Le gouvernement est muet sur cette question fondamentale. En attendant, le peuple croupit injustement dans la misère avec un gouvernement complice des pénuries multiformes, un système éducation déconnecté des réalités contemporaines, des universités qui ne sont que des moules des chômeurs, l'homosexualité et les sectes qui gagnent du terrain. Visiblement, nous sommes au pays de la déviance. Quel avenir pour le Cameroun, cette Afrique en miniature ? Une affaire de système qui malheureusement gangrène tout le pays, car il n'y a point d'étanchéité. Par l'enquête et l'analyse, votre journal, Germinal, s'infiltré en plein cœur de l'opération Épervier pour en dévoiler les tenants et les aboutissants.



Les fonds de non retour

Les fonds placés en Occident ne sont pas souvent restitués à l'Afrique. Le président Biya tarde à engager une action pour la récupération de l'argent placé hors du Cameroun.

Sur une fuite de capitaux estimée, à 187 milliards de dollars entre 1970 et 1996, pour les seuls pays d'Afrique subsaharienne, 20 milliards seraient planqués sur des comptes bancaires suisses, selon les chiffres publiés dans le journal *The Economist*, en juillet 2005. D'autres sources concordantes évaluent ce montant à plus d'un milliard. Le Cameroun occupe une place importante dans cette galaxie. Entre 1983 et 1993, la Banque des Etats de l'Afrique centrale (Béac) a dû, selon son gouverneur de l'époque, Jean Félix Mamalépot, racheter à la Banque de France 546 milliards de FCfa de billets camerounais et 477 à son homologue ouest africain, la Bceao. Il s'agit de liasses de billets sortis du Cameroun pour être changés avec les francs français ou des Cfa ouest africains. La performance camerounaise représente plus du double des sorties gabonaises ou congolaises. Ce chiffre de la Béac ne tient pas compte des circuits courts en dollars ou en Franc français entre décideurs économiques étrangers et décideurs politiques camerounais. Il n'est pas toujours facile aux États africains de rentrer en possession des fonds planqués en Occident.

Les dispositions suisses en matière de lutte contre le blanchiment sont insuffisantes pour limiter, voire empêcher l'arrivée du produit de la corruption politique. L'arsenal législatif est

aussi insuffisant pour la restitution de ces fonds. A cela s'ajoute le manque de volonté politique. Pour que la Suisse restitue les avoirs des personnes coupables de détournements des deniers publics à leur pays d'origine, celui-ci doit tenter contre son ancien dirigeant ou responsable un procès avec un minimum de garanties à l'appui. Or, la longue procédure rend la restitution des fonds légalement impossible. Ainsi, la procédure d'entraide judiciaire demandée par Haïti n'ayant pas abouti, les fonds bloqués ne peuvent être gelés indéfiniment. La Suisse s'apprête à rendre, le 31 août 2008, les fonds aux proches de l'ex-dictateur Duvalier. De même, la France, premier pays du G8 à avoir ratifié la Convention des Nations unies contre la corruption, n'a procédé à aucune mesure de restitution. Les paradis fiscaux judiciaires continuent à bénéficier de la protection des grandes puissances. Les fortunes des

délinquants économiques restent cachées.

INTERCONTINENTAL

Sur les 4 à 5 milliards de dollars de fortune attribuée à Mobutu, une moitié était planquée en Suisse. Seuls 3 millions ont effectivement été restitués au nouveau gouvernement de Kinshasa, au terme d'une longue procédure. Environ 8 millions de francs suisses restent gelés. Pour ce qui est du Mali, la Suisse a certes rendu 2,4 millions de dollars du dirigeant Moussa Traoré (chassé du pouvoir en 1991), c'est bien peu car sa fortune était estimée à 1 ou 2 milliards. De même, sur les 3 milliards amassés sur la vente, entre autres, de diamants du sang, de trafic d'armes et de bois tropicaux, par Charles Taylor (Libéria, 1989-1996), seuls 2,1 millions ont été bloqués en Suisse. Pourtant, en 2002, 25 % des fonds en provenance d'Afrique et déposés dans les

banques suisses étaient libériens. Monrovia disposait ainsi de 3,8 milliards de dollars (placements faits par le gouvernement et fonds détournés). Malgré l'importance des fonds camerounais placés en Europe, le gouvernement camerounais n'a engagé aucune procédure pour faire rapatrier les sommes évaporées. En effet, certaines procédures engagées par les gouvernements africains, en vue de récupérer les sommes détournées, ont abouti à des résultats probants.

Le cas Abacha est une exception : sur plus d'un milliard placé en Suisse, les trois quarts ont été restitués. 7 millions sont toujours bloqués selon l'Office fédéral de justice suisse. De même, la fortune de l'ancien président philippin, Ferdinand Marcos a été restituée à son pays par la Suisse. Les États-Unis ont également œuvré, pour la restitution de la fortune de Saddam Hussein. Paul Biya ne voudrait pas être responsable de ses propres turpitudes, en engageant une procédure de rapatriement des fonds détournés qui se retourne contre lui. En effet, Paul Biya, président du Cameroun depuis 25 ans, aurait passablement investi en Suisse, notamment dans l'immobilier. Il passe souvent du temps à Genève. C'est un excellent client de l'hôtel Intercontinental : Herbert Schott, ancien directeur de l'établissement de luxe, peut en témoigner.

DUKE ATANGANA ETOTOGO

Comme une montre

La Suisse est un lieu de séjour privilégié pour des potentats vieillissants qui souhaitent poursuivre leurs affaires au calme. Outre le secret bancaire et les connexions avec de nombreuses filiales de banques suisses établies dans les Caraïbes, certains en profitent pour se refaire une santé à la fameuse clinique privée de Genolier, surnommée "la clinique des chefs d'État africains", qui dispose même d'une suite présidentielle. Genève leur donne aussi un accès aux organisations internationales. C'est aussi à Genève, une des capitales du trading pétrolier et du commerce de cacao, qu'est établi le siège pour l'Afrique et le Moyen-Orient de beaucoup de multinationales anglo-saxonnes. C'est à Crans-Montana que se tient, en été un forum économique, sorte de "mini-Davos" dédié à l'Afrique et aux "pays émergents".

OBSTACLES À LA RESTITUTION

Les paradis fiscaux et judiciaires constituent un obstacle majeur au recouvrement des avoirs d'origine illicite.

Les paradis fiscaux et judiciaires, qui offrent à leurs utilisateurs une faible imposition et opacité garantie, minimisent l'espoir que les pays spoliés recouvrent un jour les 100 à 180 milliards envolés. Ils rendent très difficile la localisation des avoirs volés, car le secret bancaire et de multiples entités juridiques (trust, fondations, special purpose vehicle, etc.) permettent de masquer le véritable propriétaire des fonds. Ils favorisent ainsi le blanchiment de l'argent volé et son recyclage dans l'économie légale. Ils permettent de transférer très rapidement les capitaux traqués (ou susceptibles de l'être) dans des lieux où on pourra difficilement venir les chercher.

Or, ces paradis fiscaux et judiciaires n'existent qu'avec l'accord des grandes places financières internationales. La moitié des territoires offshore dans le monde bat pavillon britannique ; l'État du Delaware aux États-Unis a tout du paradis fiscal ; l'Europe abrite Luxembourg, la Suisse et le Liechtenstein et la France, en particulier, tolère à ses portes deux des pires centres offshore au monde : Monaco et Andorre.

En dépit d'un arsenal législatif renforcé, l'identification, le gel et la restitution des avoirs mal acquis se heurtent aux faiblesses de la coopération judiciaire.

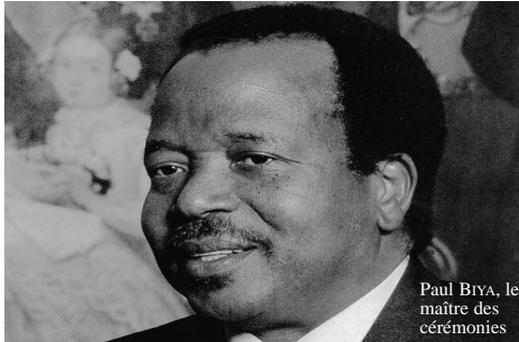
L'arsenal législatif pour saisir et restituer les fonds d'origine illicite s'est considérablement enrichi ces dernières années. Depuis dix ans, l'organisation des États américains, le Conseil de l'Europe, l'Union africaine et l'Union européenne se sont dotés de conventions et autres protocoles contre la corruption. Surtout, les Nations Unies ont adopté en 2003 la Convention de Mérida, entrée en vigueur en décembre 2005 et qui, dans son chapitre V, érige le recouvrement des avoirs d'origine illicite en principe du droit international. Pour autant, ces normes resteront condamnées au rang de déclarations de principes tant qu'elles ne s'accompagneront pas d'une coopération judiciaire effective. Pour un pays spolié, le recouvrement des avoirs volés relève du parcours du combattant. Une fois soumise la demande d'entraide judiciaire au pays qu'on soupçonne d'abriter les fonds volés, encore faut-il compter sur le bon vouloir de l'administration sollicitée : la France a refusé au Nigeria une demande formulée en anglais ; l'Angleterre

Les ordres viennent d'Etoudi

Paul Biya pilote l'opération mains propres. Il est assisté par Foumane Akame. Le ministère de la Justice et le Procureur de la République donnent des indications à la police judiciaire. Aux sources d'une justice aux ordres.

Selon des sources concordantes, Paul Biya est seul, à la tête de proue de l'opération mains propres au Cameroun. Il tient à mettre hors d'état de nuire, les nombreux milliardaires qui n'ont pas arrêté de tirer profit de laisser-aller qui a fleuri dans le système. C'est ainsi que des domaines ont poussé de terre dans des villages. Des résidences et appartements achetés en Occident, des comptes bancaires privés approvisionnés en milliards de FCfa qui retiennent l'attention d'Interpol. Pour mettre de l'ordre, Paul Biya a comme principal conseiller juridique dans cette affaire, Foumane Akame qu'on dit être l'un de ses rares inconditionnels. Il s'agit en fait d'un quatuor où l'on retrouve également la police judiciaire, et surtout le ministère de la Justice avec son procureur de la République.

Certains cas sont scellés d'avance, notamment les membres du gouvernement et administrateurs de sociétés, suivis discrètement par des finlimiers. Les rôles sont bien définis. L'impulsion vient de la présidence de la République où l'on retrouve des tonnes de dossiers. Le nouveau langage, c'est que Dieu n'oublie personne ! Ce qui



Paul BIYA, le maître des cérémonies

porte à croire que beaucoup seront inquiétés. Une fois saisi, le ministère de la Justice s'assure d'un fond de dossier en instance même s'il est à compléter, afin que le procureur de la République donne l'ordre de garder à vue un mis en cause interpellé. Il peut aussi arriver que la police judiciaire décide au vu du dossier de retenir dans ses cellules un ministre ou un administrateur de société après audition. Pour l'instant, il s'agit d'un cas rarissime. La police affirme, des sources concordantes, ne prend pas d'initiatives. Sans indications du parquet, les personnalités convoquées regagnent leur domicile... Pour combien de

temps ? Pour autant, des sources proches de la gestion du délicat dossier Épervier, rapportent que tout est entre les mains de la justice.

CAMOUFLET

Ce d'autant plus que, indigent des indiscretions persistantes, Paul Biya est, ces derniers jours, très remonté contre certains faits de ses proches collaborateurs. Des sources proches du palais de Mvomeka'a ou de l'Unité rapportent que même sa mine a changé. Il parle peu. Et beaucoup ne profitent plus depuis quelque temps, de ses échanges de civilités habituelles.

Le temps est passablement

lourd au Cameroun avec les arrestations des criminels économiques annoncés, la pression des différents lobbies et groupes qui voudraient obtenir du prince le blanchiment de leur protégé et surtout l'attente d'un remaniement ministériel. En conséquence, plusieurs gestionnaires de crédits passent des nuits blanches depuis la reprise des arrestations relatives à l'opération mains propres baptisée "Épervier". Au nombre des interrogations, comment faire pour échapper ? Vers qui devrait-on se rapprocher ? L'affaire est plus compliquée. Les élites du Sud, mobilisées pour le cas Polycarpe Abah Abah, ont essuyé un camouflet auprès du chef de l'État qui demande à la justice de faire son travail. Il en est de même de quelques amis du Cameroun qui ont appris à leurs dépens que Paul Biya n'apprécie pas qu'on le contacte de l'extérieur pour défendre Yves Michel Fotso. Cet ancien administrateur directeur général de la Camair est impliqué dans l'affaire Albatros, un avion de seconde main chèrement acquis, qui a failli coûter la vie au chef de l'État et à sa famille au cours d'un voyage pour l'Europe.

YVAN EYANGO

Comme dans un théâtre

L'opération Épervier est conçue comme une pièce de théâtre avec les diverses étapes évolutives de l'action, un auteur, des personnages.

Le prologue de l'opération Épervier est l'arrestation et la condamnation en 1997, de Titus Edzoa et Michel Thierry Atangana en 1997. Plus tard, Pierre Désiré Engo et Mouchipou Seidou et compagnie s'envolent le même sort en 1999. Ces cas sonnent déjà comme un avertissement en direction des gestionnaires indélicats. L'acte premier de la tragi-comédie correspond, à Épervier I et se noue autour des arrestations et des condamnations de Pierre Désiré Engo, Gérard Ondo Ndong et les autres. L'intermède donnera le temps aux autorités d'étudier certains dossiers. La pièce évolue vers l'acte 2 qui correspond à Épervier II.

Ce mouvement commence au début de l'année 2008. Il est marqué par les arrestations de plusieurs hauts responsables de la République : Paulin Abono, Abah Abah, Olanguena Awono et Forjindam. Certains autres responsables ont également été entendus dans le cadre de l'affaire de l'avion présidentiel. Les arrestations bénéficient à chaque fois d'une mobilisation médiatique sans pareil.

Le spectacle ne saurait rester sous le boisseau. Comme le muezzin qui annonce l'heure de la prière, le ministre de la Justice prend soin, de communiquer aux médias l'arrestation future des gestionnaires indélicats. Le ministre ne donne jamais l'heure et la date précises des arrestations. Amadou Ali prend soin de garder le suspens jusqu'à la dernière minute. Il est le seul à maîtriser le jour, l'heure et le lieu. Toutefois, le ministre de la Justice donne la possibilité aux autres acteurs de jouer tout de même leur partition. Les magistrats et la

police ne se font pas prier.

PUBLIC

Les arrestations se font sous la double dimension de l'humiliation et de la justice. Elles se déroulent entre 7 heures et 9 heures, quand les populations sortent de chez elles, ou encore, dans l'après-midi, entre 15 heures et 17 heures, quand ces mêmes populations rentrent chez elles. Le metteur en scène, le gouvernement, ne veut laisser passer inaperçues ces arrestations. Elles sont vécues en direct par les populations sur les ondes des postes

Que faire, devant la toute-puissance de cette incarnation de l'Agent de l'universelle trahison, face à la Tyranie de l'argent, la seule possible aujourd'hui, sous des formes multiples plus ou moins grossières, dans le capitalisme, avec ses moyens et selon la pente de ses connivences par la recherche du profit et son penchant pour des rentes de situations, la création des inégalités, de la rareté et leur exploitation pour induire la différence de potentiel et le désordre qui permettent une croissance indéfinie ? Il suffit d'ouvrir cette question sur trois faits élémentaires de notre condition : "les humains attachent une valeur très grande à certains des buts qu'ils poursuivent ; ils sont capables de calcul stratégique, c'est-à-dire de choisir les moyens qui leur semblent les plus efficaces pour atteindre leurs buts et pour déjouer les manœuvres de leurs adversaires ; et ils sont capables d'anticiper l'avenir afin de se prémunir contre toutes les menaces imaginables" [...]. Il ne reste qu'à croire que des Camerounais, parmi ceux qui sont encore des humains ont la liberté coriace, qu'elle n'a pas été annihilée par "l'habitude du malheur" et de l'impuissance à agir, qu'ils sont prêts à affronter le démon de la corruption. Son nom est Légion. Ils savent désormais exactement à quoi ils ont affaire et à quoi s'attendre. Eboussi Boulaga, *Cahiers de Mutations*, août 2007

récepteurs et les postes de télévisions. Aussi, a-t-on vu, une foule au quartier Eman, assister à l'arrestation de Olanguena Awono, ex-ministre de la Santé. De même, l'interpellation d'Yves Michel Fotso qui a eu lieu dans l'après-midi a rassemblé une masse humaine qui a pris d'assaut le bâtiment abritant les bureaux de la Commercial Bank of Cameroon (Cbc) du groupe Fotso. Il n'y a eu aucune discrétion avec l'arrestation de Polycarpe Abah Abah, ex-ministre de l'Économie et des Finances. En les prenant très tôt ou dans l'après-midi, l'État les présente comme des "brigands" qu'il faut dénoncer au grand jour.

L'espace choisi par les initiateurs de l'opération Épervier est également symbolique. L'espace en tant qu'univers où se déroulent les actions de cette opération "Épervier" repose sur une notion morale qui est la justice. L'espace est un réservoir de signes et une entité liée aux mouvements. Les accusés sont soustraits de leurs espaces privés (bureaux ou domiciles) pour des espaces publics et plus précisément dans les divers locaux de l'appareil judiciaire (direction de la police judiciaire, parquet, prison). Le trajet suivi par les accusés dans l'espace est bien élaboré. Ce trajet se lit comme leur déchéance progressive. Ils ne sont pas arrêtés dans la rue ou dans un supermarché. Interpellés le plus souvent dans leurs domiciles, ils sont conduits à la direction de la police judiciaire, au parquet et enfin en prison. Comme dans les tragédies antiques, les accusés subissent une déchéance et un bannissement sous les regards amusés et hostiles du public.

PAUL EKOUMBA

Au prix du laxisme

La majorité des accusés dans l'opération Épervier avait déjà des dossiers accablants

Deux des curiosités caractéristiques de la chasse aux " baleines " de la grande corruption que prétend mener le gouvernement camerounais poussent à s'interroger sur les objectifs réels de cette campagne. Elles tiennent à son caractère essentiellement répressif et toujours tardif, plutôt que dissuasif et spontané. Comme les affaires Ondo Ndong, Siyam Siwe, Polycarpe Abah Abah ou encore Titus Edjoa le montrent bien, les chefs d'accusation qui accablent les mis en cause datent souvent de plusieurs années.

L'on sait par exemple que l'ancien ministre des Finances, Polycarpe Abah Abah est poursuivi pour des malversations financières liées à son passage à la Direction des Impôts qu'il avait quitté voici bientôt quatre ans, en 2004. Pourrait-on prétendre sérieusement aujourd'hui que les faits dont on l'accuse (et dont la presse se faisait pourtant déjà en partie l'écho à l'époque) étaient totalement inconnus au moment de sa promotion à la tête du ministère de l'Économie et des Finances ? Quant à Ondo Ndong, ex Dg du Feicom, le détournement des dizaines de milliards pour lesquels il a été

condamné à 20 ans de prison avaient été amassés sur plusieurs années. Son train de vie princier et sa prodigalité défrayaient eux aussi la chronique depuis des années.

De manière générale, il est intrigant de constater qu'alors que des missions du Conseil supérieur de l'Etat (pour ne citer que lui) rendaient des rapports qui tiraient la sonnette d'alarme et indiquaient parfois clairement les responsables, ceux-ci avaient malgré tout été laissés en fonction pendant de longues années et même promus. Comment donc expliquer le fait que la stratégie camerounaise de " lutte contre la corruption " semble consister à laisser les détournements de fonds et les malversations financières se produire, parfois même en flagrant délit ? Comment comprendre que l'"opération épervier" n'intervient que de temps à autre, jamais à propos mais toujours longtemps après coup, en différé, avec des dossiers d'instruction de surcroît inconsistants ? Bien des données peuvent donner lieu à des tentatives de réponses pour le moins déroutantes.

HOMÉOPATHIE

Et d'abord la sauvegarde de

la fortune publique peut-elle être le vrai objectif de l'opération Épervier si les prévaricateurs peuvent non seulement se servir sans être inquiétés dans l'immédiat, mais aussi la restitution des fonds détournés, après les procès, n'est pas à l'ordre du jour ? De plus, l'arsenal juridique qui devrait permettre d'anticiper sur les pratiques de corruption et de dissuader corrompus et corrupteurs est tout bonnement ignoré par l'Etat. L'article 66 de la Constitution reste lettre morte. En clair, l'absence d'une volonté de recouvrement des fonds détournés et surtout l'absence d'anticipation et d'actions dissuasives contribuent à condamner l'opération épervier à l'inefficacité.

Dans ces conditions, l'opération épervier ne peut être qu'une arme politique qui, tout en se couvrant seulement des atours de la lutte contre la corruption, atteint probablement ses vrais objectifs-c'est-à-dire ceux que ses commanditaires lui auraient fixé. Car pour eux, son efficacité ne consiste peut être pas tant à réduire la corruption, qu'à stabiliser un système qui vit d'elle, et sacrifier de temps à autre deux ou trois complices pour maintenir les équilibres en cal-

mant l'opinion publique ou la communauté internationale, à moins que ce ne soit pour régler des conflits internes en liquidant quelques partisans devenus gênants.

Mais il importe, au préalable, au sein du microcosme, de laisser (voire d'inciter) tout le monde (à) se compromettre dans la fange de la corruption. C'est désormais sur ce lien que se fonde la solidarité et la cohésion du groupe. Personne n'a plus alors intérêt à la voir éradiquer. Dans ce contexte, ce n'est plus qu'à dose homéopathique - mais toujours avec théâtralisation - qu'on agit l'épouvantail de la lutte contre le fléau pour raffermir les allégeances.

Des pontes que le régime promeut encore aujourd'hui pourraient donc eux aussi être "sacrifiés" demain, pour des crimes financiers commis hier et bien connus, si les logiques de survit du régime l'impose ; la seule vraie logique étant de laisser piller pour compromettre et mieux assujettir, puis de punir ou de gratifier ensuite, selon les intérêts de l'heure.

YVES MINTOOGUE

refuse de coopérer si on ne lui donne pas la preuve que les fonds se trouvent bien sur son territoire (!) ; la Suisse ne cherche pas à identifier les comptes détenus sous de faux noms ; le Liechtenstein dispose d'une quinzaine de voies de recours administratifs et judiciaires rallongeant d'autant le processus ; certains pays ne répondent jamais. Dans le meilleur des cas, la demande aboutit mais, comme pour les avoirs de Marcos en Suisse, après 17 ans de procédures ! Ces difficultés corroborent le triste constat des magistrats signataires de l'Appel de Genève en 1996 : les frontières n'existent plus pour l'argent sale, mais pour la justice, si. Source: Document de travail Ccfé, Mars 2007

SOUTIEN AUX CORROMPUS

Selon un document de travail publié, en mars 2007, par le Comité catholique contre la Faïm et pour le Développement (Ccfé), le pillage des richesses des pays du Sud s'est opéré avec la complicité ou à l'initiative des gouvernements et des entreprises du Nord. Soucieux de leurs intérêts géopolitiques, géostratégiques et économiques, les États-Unis, le Royaume-Uni ou la France ont soutenu l'arrivée ou le maintien au pouvoir des régimes les plus despotiques et corrompus, que ce soit en Asie (Suharto, Marcos), en Amérique latine (Duvallier, Pinochet) ou en Afrique (Abacha, Houphouët-Boigny). Alors que Blumenthal, le représentant local du Fonds monétaire international (Fmi) les avait alertés par un rapport, en 1982, que le régime Mobutu était un puits sans fond, les pays occidentaux ont délibérément poursuivi leur soutien financier. En 1997-98, la France et la compagnie Elf ont financé la reprise du pouvoir au Congo-Brazzaville par Denis Sassou Nguesso, moins regardant sur les conditions d'exploitation du pétrole de son pays. Dès lors, on comprend le peu d'empressement des gouvernements du Nord à saisir et restituer les avoirs et biens mal acquis des dictateurs en question. Au-delà même de l'activité économique générée par ces apports de liquidités, sanctionner leurs alliés d'hier ou d'aujourd'hui les exposerait à des révélations dont ils préféreraient se passer.

RENDRE GORGE

Ceux qui se sont enrichis aux dépens de la fortune publique devront rendre gorge. " Paul Biya, 21 juillet 2006

Du plomb dans l'aile

Certains utilisent l'opération Épervier, pour régler des comptes personnels. Le maire d'Elig-Mfomo l'a échappé belle. Grâce à Paul Biya.

L'affaire est banale mais exemplaire. Le calvaire de Bruno Elomo Dzomo, le maire de l'arrondissement d'Elig-Mfomo commence le 22 janvier 2007. Ce jour là, il est convoqué à la sous direction des enquêtes économiques et financières de la police judiciaire à Yaoundé, pour une "affaire le concernant". La convocation du commissaire principal Benjamin Ntonga précise, menaçante, "qu'en cas de défaillance, il sera contraint par tout les moyens de droit..." Il n'en fallait pas plus pour inquiéter le premier magistrat de la ville d'Elig-Mfomo. Des informations alarmantes sur le compte de

Bruno Elomo Dzomo encombraient déjà les dossiers de la direction de la police judiciaire. La police, à l'instigation du chef de l'État voulait en savoir plus sur un détournement de deniers publics estimé à six cents millions de francs Cfa. Il s'agit d'une série de marchés relatifs à l'équipement de plusieurs centres de santé du Cameroun. Bruno Elomo Dzomo aurait du comprendre qu'il était désormais dans l'œil du cyclone.

Dès le 8 août 2007, le rouleau compresseur se met en place pour traquer l'homme d'affaires. Bruno Elomo Dzomo est administrateur directeur général de la société Inadel-

Cameroun/Imporex. L'entreprise est spécialisée dans les prestations des services. Inadel-Cameroun, avait soumissionné et remporté des marchés relatifs "à la fourniture et à l'installation des équipements dans certaines formations sanitaires" dans le Sud, le Centre, le Nord, notamment. Le 8 août 2007, le contrôle supérieur de l'État enjoint le Dg d'Inadel de fournir un ensemble de documents afin d'affiner les investigations. Il s'agit du "procès verbal de réception, de la facture définitive, du bordereau de livraison et des décharges des bénéficiaires" dans le cadre du programme de lutte contre le paludisme. Il n'en fallait pas plus pour mettre la puce à l'oreille du maire d'Elig-Mfomo. Avec l'application d'une jeune élève du primaire, il répond à la correspondance du contrôleur d'État préposé à la tâche.

CALOMNIE

La bonne foi du Dg d'Inadel-Cameroun ne sera pas prise en considération, au contraire, il se retrouve entre les mailles de la police. Bien plus, son entreprise subit un important manque à gagner. En raison de ces problèmes judiciaires, il ne peut réaliser le marché : le montage financier avec des banques camerou-

naises et des fournisseurs italiens échoue. Résultat : Inadel ne sera pas payé, car n'ayant pas réalisé son marché. Curieusement, une puissante machine mise en place, tente de démontrer que le Dg d'Inadel a perçu la somme de 600 millions de francs Cfa. Alors que la réalité est toute autre : il y a eu "absence de paiement, d'où absence de détournement". Une affaire kafkaïenne. Bruno Elomo Dzomo tente de sortir de ce guêpier.

Sentant les dés pipés, le Dg d'Inadel ne reste pas inactif. Il met en branle son réseau de connaissances. Avec l'aide des connaissances hautes placées, il réussit à faire parvenir une lettre au chef de l'État. Le président Paul Biya ne reste pas insensible à son cas. Les persécutions contre sa personne cessent et l'homme d'affaires peut respirer et retrouver la sérénité. Il vient d'éviter en extremis une condamnation arbitraire après une détention injuste. C'est pour cela qu'il réclame "la création d'une commission d'enquête indépendante pour faire la lumière sur cette scabreuse affaire". Son objectif est d'identifier l'auteur de cette dénonciation calomnieuse, un Clearstream à la camerounaise.

JUNIOR ETIENNE LANTIER

Autorité de la loi

Ce n'est plus l'autorité de la loi qui règne mais l'arbitraire égoïste et par là tyrannique des individus : "Voilà pourquoi nous ne souffrons pas que ce soit un homme qui commande, mais nous voulons que ce soit la loi ; parce qu'un homme ne commande que dans son propre intérêt, et devient tyran". Le dirigeant qui prend pour soi une part excessive des biens, des avantages de la coopération sociale, le fait au détriment des autres, laissant le poids des maux les écraser est injuste, accapareur du bien d'autrui. Il n'est plus le gardien de l'égalité, en ne se contentant pas du salaire, de la considération et de l'honneur qui lui sont alloués du fait de sa charge: "Quant à ceux à qui cela ne suffit pas, ce sont ceux qui deviennent des tyrans" (Aristote, Ethique à Nicomaque, liv.5, chap.10, 1134a 25-b 7. Le qualificatif d'impie leur sied parce qu'ils brisent le lien sacré qui tient ensemble et fonde la communauté politique, à savoir la réciprocité ou la solidarité des égaux.

Fabien Eboussi Boulaga, Cahiers de Mutations, Août 2007

ETHIQUE ET DEONTOLOGIE DES MÉDIAS

L'environnement juridique des médias n'est pas fait de lois nationales. Des textes internationaux, des conventions entre éditeurs et rédacteurs en sont aussi des piliers. Ils contribuent à promouvoir la liberté d'action des médias et des journalistes d'une part, à protéger les droits des tiers de l'autre. Mais les textes ne peuvent pas tout prévoir. Dans leur travail quotidien, les journalistes sont tenus au respect d'autres règles, d'autres principes : la déontologie et l'éthique. Déontologie et éthique ne sont pas synonymes. La première est un ensemble de règles, plus ou moins précises, internes à une profession et que les membres de celle-ci s'imposent à eux-mêmes. L'éthique, par contre, échappe à toute codification : elle fait appel à la conscience de chacun, à des valeurs et des principes. Le journaliste est en effet quotidiennement confronté à des choix qu'il est impossible de trancher par des textes de loi (faut-il donner telle information qui concerne la vie privée d'autrui, faut-il traiter ou taire certains sujets, peut-on publier telle ou telle photo?). A moins d'abandonner le métier, le journaliste doit vivre dans cette incertitude. Son métier relève de ce que l'on appellerait «l'éthique de la responsabilité» : agir continuellement dans l'ambiguïté et dans le doute, où la conscience et l'éthique constituent les derniers points de repère. Ce sont les différentes questions abordées ci-dessus qui structurent le plan de ce manuel dont l'intention, rappelons-le, est essentiellement pratique. Source André Linard, *Droit, déontologie de la presse*, pp 19-20 (Voir ci-contre)

La Presse prêche la désinformation

Dans le traitement de l'information sur l'opération Epervier, certains organes d'informations brillent par la manipulation. Ils sont à la solde de certains lobbies..

On ne saurait faire l'impasse sur le rôle des médias dans la lutte contre la corruption. L'information permettant aux citoyens et aux individus d'avoir des renseignements complets et précis sur une activité, les journalistes dans un contexte démocratique, devraient, comme le souligne Bettina Peters, mettre à la disposition du public les informations opportunes et exactes sur les activités du gouvernement, les affaires et les intérêts particuliers, créer un climat favorable au débat démocratique et aider à l'instauration et au maintien de la gouvernance. Tout au long du déroulement de l'opération Epervier (du moins jusqu'à présent), plusieurs organes d'informations n'ont pas échappé au piège de l'instrumentalisation et se sont livrés au jeu de certains lobbies et groupes de pressions.

Les personnes arrêtées et/ou entendues ne sont certainement pas exemptes de tout reproche. Mais, certains faits vécus, des revirements spectaculaires dans le traitement de l'information, la mise en scène de l'information par certains journaux ne laissent planer aucun doute sur l'identité et les intentions des commanditaires. Illustration. Le 30 mars 2008, les rumeurs sur les arrestations de Polycarpe Abah Abah, ex-ministre de l'Économie et des Finances, Urbain Olanguena Awono, ex-ministre de la Santé et de Jean-Marie Atangana Mebera, ex-secrétaire général à la présidence de la République, sont persistantes.

PERLES

Le 31 mars, vers 3 heures du matin,

**Droit, déontologie et éthique des médias**

par André Linard

en collaboration avec Bertrand Scirpo

c'est-à-dire environ trois heures avant lesdites arrestations, un organe de presse, sous presse à l'imprimerie Macacos, à Douala, a déjà titré à sa une "Fin de parcours pour Abah Abah et Olanguena. Ils ont été appréhendés très tôt ce lundi par une équipe mixte des services de sécurité, à leurs résidences respectives de Yaoundé, après quelques tentatives de résistance". Devant témoins, le directeur de la publication d'une autre publication demandera à un de ses collaborateurs d'être assez prudent dans le traitement de cette information afin que le lecteur ne puisse pas deviner l'origine policière de l'information. Le scénario n'avait-il été écrit à l'avance ?

Avec la convocation de Yves Michel

Fotso, directeur général de la Commercial Bank Of Cameroun (Cbc), les lecteurs et les téléspectateurs sont inondés de débats. Ces polémiques tendent à montrer que l'ancien Dg de la Cameroon Airlines (Camair) n'a rien à se reprocher dans l'affaire Albatros. Des sources concordantes affirment que ce fils à papa a sollicité les services d'un universitaire basé à Douala. Celui-ci a arpenté les rédactions, dossiers en mains. C'est donc sans surprise que deux journaux dont les rédactions sont situés à plus 200 km l'une de l'autre titrent à leur une : "Ce qu'a dit Yves Michel Fotso à la police" après l'audition de l'ancien Dg de la Camair, le 30 avril 2008, à la police judiciaire de Yaoundé. Un autre journal paraissant à Yaoundé écrira que "Yves Michel Fotso avait vu juste". Certains lecteurs qui n'ont pas la mémoire courte constatent que ce confrère émérite a pris un virage à 180 degré, lui qui avait fait de Yves Michel Fotso, alors directeur général de la Camair, sa cible privilégiée. Ses unes se voulaient sans équivoque "Sabotage programmé. Camair : le plan de faillite de Michel Fotso. Les leviers actionnés pour précipiter la liquidation de la Compagnie nationale. Le Dg à la reprise au franc symbolique". Les archives de ce journal sont remplies de plusieurs autres perles.

D'après certaines sources, le Premier ministre, Chief Inoni Ephraïm est entré dans cette danse macabre. Il n'hésiterait pas, lui aussi, à instrumentaliser la presse pour sauver sa tête et son fauteuil.

J.-B. TALLA

La loi de l'aloï

Quelques entraves au code de procédure pénale risque de discréditer une opération salutaire.

En adoptant le nouveau code de procédure pénale le 27 juillet 2005, le Cameroun prenait le pari d'être en phase avec les droits de l'homme. "La liberté devenait ainsi la règle et la détention l'exception" d'après l'ancien bâtonnier Maître Ebanga Ewodo.

Près de trois ans après l'adoption de ce code - qui de l'avis des experts est une avancée majeure dans le respect des droits humains -, beaucoup de zones d'ombre et de défis subsistent encore. Du moins dans l'application effective de ce code, à la lumière de "l'opération Epervier".

Le lieu de détention de certaines "baleines de l'opération Epervier" illustre une violation flagrante du code de procédure pénale. L'article 551 est assez claire même pour les esprits les plus naïfs : "toute personne détenue en vertu d'un mandat de justice est incarcérée dans une prison".

Question : le Secrétariat d'État à la Défense (Sed) serait-il devenu prison ? Et pourtant Emmanuel Gérard Ondo Ndong, Gilles Roger Belinga, Siyam Siwé y sont incarcérés. En violation flagrante de la loi.

L'arrestation récente de Urbain Olanguena et de Polycarpe Abah Abah a

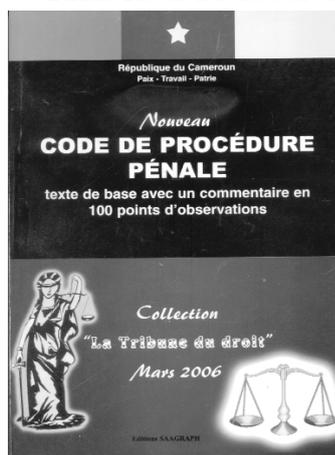
laissé transparaître une certaine fébrilité teintée de précipitation. Outre le fait que l'arrestation a précédé la recherche des éléments d'inculpation d'où la longue garde à vue (8 jours) ; il y a le principe de l'arrestation même. Une arrestation dont certains disent qu'elle a été tirée par les cheveux.

L'article 218 du nouveau code de

procédure pénale encadre bien les conditions de détention. Même si d'après l'alinéa 2 de cet article, le juge d'instruction "peut décerner mandat de détention provisoire à tout moment, après l'inculpation", mais avant l'ordonnance de renvoi, pourvu que l'infraction soit passible d'une peine privative de liberté"; il faut aussi relever l'alinéa 1 du même article. Il stipule clairement ceci : "La détention est une mesure exceptionnelle qui ne peut être ordonnée qu'en cas de délit ou de crime. Elle a pour but de préserver l'ordre public, la sécurité des personnes et des biens ou d'assurer la conservation des preuves ainsi que la représentation en justice de l'inculpé."

Que cela soit clair dans l'opinion : l'opération Epervier est salutaire. Elle doit se poursuivre. Il n'est pas question de soutenir de quelque manière que ce soit les individus coupables de détournements de deniers publics ou présumés tels. Il est tout simplement question d'attirer l'attention de chacun afin que la nécessité de préserver les mœurs publiques soit compatible avec le respect des droits humains. C'est un pari républicain librement consenti.

JUNIOR ÉTIENNE LANTIER



DR GUY PARFAIT SONGUE, POLITOLOGUE

Les dirigeants doivent rendre compte

Enseignant à l'université de Douala, il jette un regard sur la conduite de l'opération Epervier et la lutte contre la corruption engagée par les pouvoirs publics.

Germinal: Quelles appréciations faites-vous des actions gouvernementales en faveur de la lutte contre la corruption au Cameroun, surtout de l'opération dite "Epervier" ?

Guy Parfait Songue: La question que vous posez me semble imprécise, car jusqu'ici il n'est pas aisé, si tant il est qu'il faille faire un effort d'objectivité, de faire une analyse satisfaisante de cette opération fortement médiatisée. Cependant, je crois qu'il existe quelques éléments qui méritent d'être relevés quant à la manière dont cette opération d'assainissement de l'économie se déroule au Cameroun; de manière spontanée, je dirais qu'elle manque de pertinence à plus d'un niveau.

Êtes-vous du même avis que les observateurs qui affirment que l'opération Epervier manque de sincérité dans la détermination affichée par les pouvoirs publics ?

D'une certaine façon oui, il y a un problème, d'abord dans l'étendue de celle-ci (au Cameroun la corruption et les détournements de deniers publics sont une institution, et se limiter à quelques dizaines de personnes au plus me semble parcellaire et peu crédible en terme de représentativité), ensuite dans la manière (il a fallu du temps pour que l'on constate que les enquêtes n'avaient pas été menées convenablement et c'est pendant les procès que des éléments se faisaient ajouter aux dossiers d'accusation, sans compter que j'ai eu du mal à comprendre comment un ordre de mission confidentiel, envoyant Collins enquêter à l'étranger, s'est trouvé il y a quelque mois entre les mains de la presse); enfin dans les stratégies communicationnelles mises en place quant à l'exploitation de cette opération sur le plan de l'amélioration de l'image gouvernementale, tout est à refaire. Il faudrait tout de même sur un point de vue technique se poser la question de savoir quel est le but de l'opération Epervier ? S'agirait-il de punir

quelques délinquants économiques, s'agirait-il, de démontrer que le gouvernement actuel reste crédible, ou s'agit-il de résoudre un problème économique afin d'impacter sur la vie des populations à court, moyen et long terme ?

L'opération "Epervier" ne tire-t-elle pas une de ses faiblesses du fait que c'est le résultat des pressions exercées par les partenaires bilatéraux et multilatéraux qui conditionnent l'aide à la lutte contre la corruption ?

Elle tire ses premières faiblesses du fait que nous ayons un régime qui n'a pas de vision politique; la preuve en est qu'il n'existe aucune stratégie communicationnelle actuelle menant à montrer comment les fonds détournés et récupérés à terme devraient être exploités de manière pratique dans le développement de la nation et dans ce qu'ils se plaisent, au gouvernement, à appeler " lutte contre la pauvreté ". L'opération Epervier serait plus crédible si le gouvernement communiquait dans le sens de montrer que les fonds sont restitués et qu'ils sont alloués à des programmes sociaux du genre à créer de l'emploi aux jeunes par exemple, ou du genre de autonomiser notre économie qui jusqu'ici est assez mal structurée et mal orientée, tant dans les rapports avec la sous région que dans les rapports avec les pays du Nord !

Les pouvoirs publics peuvent-ils traquer tous les prévaricateurs sans fissurer les murs du système politique actuel ?

La maturité d'un être humain et son sens des responsabilités se mesurent aussi à sa capacité à faire des choix et à les assumer. Le chef de l'Etat est responsable devant la nation camerounaise, qu'il l'assume pleinement !

L'absence de liberté et d'indépendance des magistrats qui jusqu'ici sont incapables d'engager des actions sans l'aval préalable du politique ne jette-t-elle pas un



doute sur la détermination des pouvoirs publics ?

Il est matériellement impossible d'avoir de la justice, de la démocratie, dans un régime où la séparation des pouvoirs n'est pas une réalité; ce n'est pas que le déroulement d'une opération qui est en jeu, c'est la devenir de toute la nation camerounaise qui est ainsi menacé, tant que l'on ne rend pas réellement indépendant le législatif et le judiciaire de l'exécutif.

L'argument selon lequel cette opération est un jeu de massacre politique, une sorte de règlement de compte politique, entre les prétendants au trône est-il recevable ?

Je ne veux pas rentrer dans ce débat, car le plus important à mes yeux est que ceux qui sont là au pouvoir sachent qu'ils ont des comptes à rendre, devant les hommes, devant la postérité, devant l'histoire et devant Dieu; et d'ailleurs c'est vrai pour tous les Camerounais qui profitent des insuffisances du système pour légitimer leur propres dérives et leurs propres bêtises.

Quel rôle les médias devraient-ils jouer dans cette opération ?

Diffuser la bonne information tout en respectant les règles de déontologie professionnelle du journalisme.

Avez-vous l'impression qu'ils jouent ce rôle ?

La véritable problématique est de savoir comment les journalistes que nous avons dans l'environnement médiatique sont formés, comment ont-ils été recrutés, comment sont-ils traités sur le plan de la qualité de leur rémunération ? Comprennent-ils leurs responsabilités aujourd'hui dans le tout sociopolitique ? Existe-t-il une véritable entente entre les journalistes sur l'élaboration et le respect des règles professionnelles fortes ? Je pose ces questions à ceux qui ont des oreilles !

Avez-vous des attentes vis-à-vis de la société civile ?

Qu'elle apprenne enfin à se structurer sur la base d'intérêts communs et qu'elle passe résolument à la communication-action !

Quel impact les arrestations peuvent-elles avoir sur la gouvernance ?

Aucun, tant que la société civile n'est pas capable de se structurer en lobby puissant et en contre pouvoir au Cameroun; il faut des groupes de pression nationaux et indépendants donnant au gouvernement l'opportunité de se remettre en cause, tant qu'ils n'existeront pas, la gouvernance ne changera pas.

Propos recueillis par:

J.-B. TALLA

Post scriptum

Si on s'en tient à ses discours, Paul Biya a fait de la restauration de la morale publique l'un des axes majeurs de sa politique. Les Camerounais ne sont donc pas étonnés de constater que depuis quelque temps, il a lancé une vaste opération visant à traquer les personnalités qui ont pris des libertés avec la fortune publique. Il faut être de mauvaise foi pour ne pas encourager les actions visant à instaurer et à maintenir la gouvernance dans la gestion des affaires. L'opération Epervier participerait, sans nul doute, de cette volonté déclarée du président de la République de lutte contre la corruption. On est bien tenté de dire, à la suite de Mathias Eric Owona Nguini que " cette opération participe de la régulation de la lutte contre la corruption telle qu'elle est menée par le président Biya et son gouvernement. Il s'agit de donner des signaux de la volonté du gouvernement d'avancer dans la lutte contre la corruption, sans pour autant déstabiliser l'emprise politique qu'exerce le régime du renouveau sur le champ du pouvoir au Cameroun." C'est donc en prenant en compte la dimension politique de cette opération que certains Camerounais se demandent jusqu'où Biya peut aller ? Aura-t-il le courage d'aller jusqu'au bout alors que tous les observateurs avertis sont unanimes pour affirmer que son régime vit et se nourrit de la corruption ? Paul Biya est-il capable de se faire hari kiri? Visiblement non, au regard des dérives constatées dans le déroulement de l'opération Epervier et de la mauvaise utilisation dont en font certains de ses proches collaborateurs. Comment se taire face à ce qui ressemble à des règlements de compte ? Comment rester indifférent face à une farce de très mauvais goût qui n'arrive qu'au moment où des questions vitales interpellent nos dirigeants et où certaines décisions qui engagent notre destin commun doivent être prises ? Comment ne pas s'émouvoir lorsque des personnalités chargées de mener cette opération instrumentalisent les médias pour faire gober leur vérité ? Tout cela jette un doute sur la crédibilité de ladite opération. Pourvu que nous ne soyons pas tous pris en otage et sacrifiés aux idoles d'une finalité sans fin, comme le dit le philosophe.

J.-B. TALLA

Dans le top 9 des prises de l'Epervier

Alphonse Siyam Siewe (55 ans, ingénieur, ancien Dg du Port de Douala). Arrêté, le 28 février 2006, il purge depuis le 13 décembre 2007, une peine de 30 ans de prison à la légion de gendarmerie du Littoral à Douala. On lui reproche un détournement et coaction de détournement d'environ 30 milliards de Cfa.

Emmanuel Gérard Ondo Ndong (62 ans, administrateur civil ancien Dg du Féicom). Arrêté le 21 février 2006. D'abord condamné à 50 ans de prison, il purge une peine de 20 ans, à la légion de gendarmerie du Centre. On lui reproche un détournement global de 11 milliards de Cfa.

Simon Pierre Ewodo Noah (58 ans, gestionnaire. Ancien Dag du Port de Douala). Emprisonné à la prison de

New-Bell à Douala depuis décembre dernier, il purge une peine de 10 ans de prison. On lui impute des détournements de 10 milliards de Cfa.

Joseph Edou (56 ans, économiste. Ancien Dg du Crédit foncier). Depuis le 21 août 2006, il est locataire des cellules du secrétariat d'Etat à la Défense. Son procès qui a commencé, le 29 décembre 2006, n'a pas encore révélé son verdict. On le soupçonne d'un détournement de 7 milliards de FCfa.

Gilles Roger Belinga (54 ans, Polytechnicien, ancien Dg de la Sic). Arrêté le 21 février 2006, il a entamé, le 27 septembre 2007, sa peine de 35 ans de prison au Secrétariat d'Etat à la Défense. On lui reproche des détournements et des complicités de

détournements évalués à 3,6 milliards de FCfa.

Edouard Etoude Ekotto (73 ans, colonel d'arme à la retraite et homme d'affaire et ancien Pca du port de Douala). Depuis le 13 décembre dernier, il est incarcéré à la prison de New-Bell à Douala pour une peine de 15 ans. Il est lui aussi reproché un détournement et une coaction de détournement de deniers publics estimés à 900 millions de FCfa au Port de Douala.

Polycarpe Abah Abah (54 ans, inspecteur des Impôts et ancien ministre des Finances). Arrêté le 1er avril dernier, il est en détention préventive, au pénitencier de Kodoungui, à Yaoundé. Il est accusé d'un détournement présumé de deniers publics.

Urbain Olanguena Awono (53 ans, administrateur civil et ancien ministre de la Santé). Il a été interpellé le 1er avril en même temps que le ministre Abah Abah. Depuis le 9 avril, il est sous mandat de dépôt au pénitencier de Kodoungui pour détournement présumé de deniers publics. Son procès est attendu.

Zacchaeus Fordjidam (ancien directeur général du chantier naval et industriel du Cameroun). C'est le dernier à tomber sous les serres de "l'Epervier", le 7 mai dernier. Présumé détournement de deniers publics il est en détention préventive au pénitencier de Douala depuis le 8 mai. Son procès est attendu.

UN PLAN MARSHALL
La mise en place d'un plan Marshall pour l'Afrique apparaît comme solution au problème de développement du continent, a déclaré lundi le chef de l'Etat Paul Biya, soulignant de même que ce plan pourrait considérablement réduire l'immigration clandestine des Africains vers l'Europe. Le président camerounais qui a reçu en audience le ministre français de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, Brice Hortefeux a insisté sur le devoir de solidarité entre les pays riches et les pays sous développés pour lutter contre la pauvreté. " Il n'est pas dans l'intérêt de personne que se crée un déséquilibre grandissant entre une Europe riche et puissante et une Afrique pauvre et sans avenir ", a déclaré Paul Biya. " Les récentes " émeutes de la faim " sont des avertissements dont nous devons tous tenir compte ", a souligné le président camerounais. Dans ces conditions, Paul Biya a réitéré un appel pour " un Plan Marshall pour l'Afrique comme solution au problème de développement, source du départ massif des jeunes Africains en Europe souvent au péril de leurs vies ". L'émissaire français qui s'est dit porteur d'un message " d'amitié " du président Nicolas Sarkozy à son homologue Paul Biya, s'est également prononcé sur le " sujet sensible " de l'immigration, déclarant que la France a besoin de l'organisation des flux migratoires.

C'est pour cette raison a-t-il affirmé que la France a mis en place " une politique d'immigration concertée et choisie avec les pays africains notamment, sur la base du dialogue, de la volonté construite et de la transparence ". En France, a-t-il poursuivi, deux immigrés sur trois proviennent du continent africain. Il faut donc, à son avis, " organiser cette immigration pour qu'elle se fasse au bénéfice de la France et des pays africains ".

TÉLÉPHONIE MOBILE

Les opérateurs défient Paul Biya

Mtn et Orange boudent les prescriptions de l'Art visant à réduire le coût de la communication par le mobile.

Malgré le développement exponentiel du secteur, le coût des communications restent toujours très élevés au Cameroun. " L'investissement fait pour le développement des infrastructures de base, la couverture contrastée de l'étendue du territoire sont à l'origine du coût de communication ", avance un cadre de Mtn. " Une grille tarifaire très élevée. La plus élevée comparée à ceux des mêmes opérateurs au Sénégal et en Côte d'Ivoire " entend-t-on du côté de l'Agence de régulation des télécommunications (Art). Une situation qui est à l'origine de la prescription du chef de l'Etat relative à la baisse des tarifs du téléphone, dans le but d'améliorer le pouvoir d'achat des populations, le 7 mars dernier.

Plus de deux mois après, les opérateurs Mtn et Orange sont toujours dans la logique du marketing de " bonus ". A titre d'exemple, le 28 avril dernier, le directeur général adjoint de Mtn, Jean-Claude Ottou, présentait le nouveau plan tarifaire de la société appelé Mtn Zone et destiné uniquement aux abonnés prépayés. Ce plan tarifaire propose un éventail de réduction variant entre 20 et 90% du tarif de base.

BRAS DE FER

Si cette initiative a été saluée par



les consommateurs, il reste que cette baisse est " diluée dans les avantages liés aux appels en heures creuses ou de nuit concernant un certain type de clients " dénonce t-on du côté de l'Art qui exige une " une baisse simplifiée et homogène ". Ce bras de fer engagé entre l'arbitre des télécommunications au Cameroun et les deux opérateurs Mtn et Orange a pourtant été entamé le 15 janvier dernier.

Au cours de cette réunion que présidait Jean Louis Beh Mengue, directeur général de l'Agence de régulation des télécommunications (Art) et où participaient les opérateurs concessionnaires (Camtel, Orange et Mtn), les fournisseurs de service

(Lmt, Creolink, Saconets, Digicom, les associations professionnelles (Conestel, Afosteel) et les associations des consommateurs, le régulateur rappelait que le niveau des tarifs de communications au Cameroun est l'un des plus élevés d'Afrique. Or, a-t-il ajouté, la baisse des tarifs de l'interconnexion est significative depuis 2002.

DYNAMISME

Le dynamisme du secteur des télécommunications avec la progression de la téléphonie mobile a, en effet, permis notamment l'augmentation du nombre des abonnés actifs de 1.200.000 en 2003 à 4 millions en début de cette année. Une très bonne santé

qui explique le passage du chiffre d'affaires cumulé des opérateurs de 159 milliards en 2003 à 260 milliards en décembre 2006 et de la fourniture accrue de service matérialisé par le nombre croissant des autorisations délivrées dont 32 licences de vente de trafic, 04 de terminaison de trafic, 17 pour l'audio-text et 37 pour l'exploitation des réseaux couverts au public.

Cet avis de l'Art ne semble pourtant pas partagé par les opérateurs qui estiment que la libéralisation du marché des télécommunications au Cameroun ne les soumet pas à ce " chantage " permanent. Pourtant, il va bien falloir aboutir à un accord avant le 1er juin prochain, date butoir des dépôts des propositions des opérateurs à l'Agence de régulation. Du coup, on observe un certain nombre de blocages bien que les réunions et concertations initiées visent à faire des propositions allant dans le sens de la réduction des prix des communications. Dans le cas échéant, l'Agence de régulation des télécommunications serait obligée de fixer un " tarif plafond " que les opérateurs ne pourraient dépasser. En attendant, les Camerounais s'abonnent aux " call box " où les appels varient entre 75 et 100 Fcfa la minute.

JEAN PIERRE HACHIDA

DÉBROUILLARDISE

Les " macocottes " de tous les dangers

Les conditions de fabrication de ces marmites sont un parcours jonché de risques.

Mokolo-Elobi. Il n'est que 8 heures ce 17 mai 2008 et pourtant, dans la baraque de fortune qui sert d'atelier, Ousman et ses ouvriers s'activent. Pendant que Hamadou remue la terre, Jean apprête les moules de différents diamètres qui serviront à fabriquer les marmites tandis que Ali s'active au fourneau qui sert à faire fondre l'aluminium. A l'intérieur du hangar, l'air est insupportable à cause de la chaleur ardente du fourneau et de l'odeur étouffante de l'aluminium.

" Nous sommes habitués, ce n'est pas un problème pour nous " déclare Ali, le plus jeune, à la remarque faite sur la chaleur caniculaire. Surveillant les mouvements des ouvriers, Ousman, le " patron " fait des remarques, donne des consignes et des ordres. La quarantaine révolue, cet artisan-fondeur est dans le métier depuis une dizaine d'années. " J'ai été initié il y a environ 10 ans par un Malien à Tsinga Elobi " avoue-t-il, laconiquement. Un métier qui exige beaucoup de patience pour comprendre les principes de la fonte

de l'aluminium et sa transformation en marmite encore appelée " macocote ", par les ménagères.

Dans l'atelier situé dans ce quartier populaire de Yaoundé, l'aluminium est trié et nettoyé. Les ouvriers le déposent dans un grand récipient qui servira à faire fondre le métal en un liquide visqueux sous l'effet de la chaleur du fourneau. Grâce à un petit récipient sur lequel est fixé une manche en fer, Hamadou, l'assistant du patron, remplit les moules qui, après refroidissement, forment des marmites et des couvercles.

Tous les jours, dans ce " laboratoire ", des dizaines de marmites sont fabriquées. Elles sont de toutes les formes et de tous les volumes. " Grâce aux moules, nous fabriquons plusieurs modèles " reconnaît le propriétaire qui avoue également produire le plus souvent sur commandes. " Il s'agit surtout des grandes marmites qui ne se trouvent pas facilement sur le marché ".

PRÉCARITÉ

L'aluminium qui sert de

matière première est acquis au marché noir du carrefour dit Pharmacie Elobi. Dans cet espace, il règne une activité étonnante. Dans un coin, on sélectionne et pèse les morceaux de fer et d'aluminium. Plus loin, le bruit est assourdissant. Quelques adolescents démontent des moteurs et garnitures de voitures. Tous les outils à base d'aluminium notamment les vieilles tôles, casseroles, marmites, poêle, poêlons, louches, cuillères, fourchettes et autres déchets d'objets en aluminium sont vendus. Des matériaux qui sont pour la plupart d'origine douteuse. Une situation qui ne facilite pas la tâche aux fondeurs qui sont en permanence emmenés à se présenter dans les commissariats de Tsinga et de Mokolo.

Des difficultés qui font partie des difficiles conditions de travail et des multiples dangers que courent les fabricants de marmites. En effet, la fabrication de ces ustensiles se fait sans le moindre respect des mesures de sécurité. " Ya-t-il un métier sans danger " clament-ils tous lorsqu'on leur demande pourquoi ils ne se protègent pas. " Je crois

qu'ils n'ont pas conscience des dangers qu'ils courent " dénonce Jean Pascal foto, un habitant du quartier Mokolo Elobi. Pieds, torsers et nez nus, les ouvriers de la fonderie de Ousman " bossent " et aspirent naturellement les odeurs toxiques du fourneau. Et même les explosions courantes d'aluminium et les braises rougeâtres qui traînent ne les font plus peur. " C'est peut-être parce qu'on pratique seulement pendant quelques années " explique Amina, une vendeuse de beignets assise à quelques mètres de l'atelier.

Après la fonte et le moulage de l'aluminium, le polissage des marmites est effectué par les vendeurs eux-mêmes ou par leurs aides. " Se sont le plus souvent des Maliens et des Sénégalais qui ont exercé le métier et dont l'âge ou la santé ne permettent plus de travailler dans les ateliers ", assure Ousman. Ils polissent et font briller les " macocottes " qui se vendent comme les bouts de pains et dont les prix varient entre 1.000 et 25.000 Fcfa.

JEAN PIERRE HACHIDA

L'Assommoir

Le caniche

Avec sa diplomatie d'absence, Paul Biya essaie de surpasser tous ses pairs du continent africain dans l'art de vendre la démocratie en échange d'accords commerciaux. M. Biya aimerait nous faire croire que c'est par courage et pragmatisme, et non par lâcheté et esprit mercantile, qu'il a fait parapher, les Accords de partenariat économique (Ape), par Louis Paul Motazé, vestale du temple. Il s'est ainsi autorisé à se distinguer de ses collègues du continent. Certes, il avait prévenu tout le monde : "Le Cameroun, c'est le Cameroun." Le Cameroun est devenu en quelque temps la honte de tout un continent. Les Camerounais ont perdu de leur superbe, lors des rencontres internationales. Les Ape présentent des inconvénients pour les producteurs camerounais et africains, dans l'agriculture comme dans l'industrie. Ainsi, les produits agricoles européens qui sont subventionnés (ce qui permet de les vendre moins cher) vont inonder les marchés africains; les produits africains similaires (comme la volaille, les œufs par exemple) ne pourront pas résister à la concurrence. Le terrain a été préparé par les programmes d'ajustement de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international qui ont supprimé les subventions en Afrique. De même, les embryons d'industrie qui existent dans les pays africains pour ne satisfaire que le marché local (allumettes, piles électriques par exemple) vont être étouffés par la concurrence européenne, surtout avec cette préférence marquée des Africains pour tout ce qui est importé ; ce qui va se traduire par des fermetures d'usines avec le cortège bien connu de nouveaux chômeurs. Pour ne rien dire des énormes pertes de recettes douanières pour les États.

Les Ape se présentent comme une entreprise de désintégration, de néo-balkanisation de l'Afrique, au moment où l'Europe s'intègre pleinement. Des arguments qui semblent avoir été balayés, du revers de la main, par la diplomatie camerounaise et par Paul Biya. Alors même que le président français, Nicolas Sarkozy a apporté son appui aux pays les plus opposés à ces traités léonins : "Je suis pour la mondialisation, je suis pour la liberté, mais je ne suis pas pour la spoliation de pays qui, par ailleurs, n'ont plus rien."

Le silence qui a accompagné l'acte de forfaiture du Cameroun laisse croire que Paul Biya serait dépourvu de moralité. Est-ce tout simplement pour monnayer un potentiel soutien à son régime qu'il a ainsi trahi ? Cela est à la fois éthiquement répugnant et fondé sur un fantasme. Paul Biya le sait : la Chine est sur le point de supplanter l'Union européenne au premier rang des fournisseurs du continent africain et pourrait devenir, dès 2010, son premier client, devant les États-Unis. Le Cameroun n'avait pas droit à cette danse du bas ventre pour plaire à faire les yeux doux au continent européen. Confusion, reniements et improvisations, la politique extérieure de Paul Biya accumule discrédit et transparence. Avec Paul Biya, le Cameroun a connu la crise, les ajustements structurels, les palmes d'or de la corruption. Avec lui, le Cameroun est devenu, malgré ses énormes richesses et potentialités, un Pays pauvre très endetté (Ppte). Le président du Cameroun souhaite désormais voir son pays conclure un contrat inique avec l'Union européenne. Cet homme n'est pas décidément digne du Cameroun.

DUKE ATANGANA ETOTOGO

20 MAI

Peurs et transes

Les gens peuvent dire ce qu'ils veulent. Mais le neveu du président de la République tient à sa Samira. Les jaloux qui ne cessent de caser du sucre sur le dos d'**Amidou Maurice** de Garoua vont maigrir. Aux lendemains du mariage traditionnel de **Samir Bonaventure Mvondo Assam alias Bonivan**, le 30 avril dernier, à Maroua, les mauvaises langues accusent le secrétaire général du ministère des Domaines et des affaires foncières, **Amidou Maurice**, d'avoir tout simplement acheté le titre de représentant de la famille présidentielle à la cérémonie de mariage tenue au domicile du père de la mariée, **Issa Balarabé**, riche homme d'affaires de Maroua. Bien plus, ces mêmes mauvaises langues disent que l'homme a pris en charge, tous les frais des dépenses de la famille du marié, notamment les billets d'avion, l'hébergement et les présents remis à l'occasion, pour séduire **Samira Balarabé**, l'heureuse élue du neveu du chef de l'État. On avance même le chiffre de 30 millions pour évaluer ces dépenses qui se chiffrent à quelques 30 millions de Fcfa. Que cherche **Amidou Maurice**.

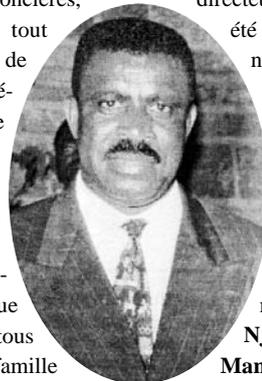
Il ne manquait pas beaucoup grand monde pour l'inauguration, ce 15 mai, du nouvel immeuble de la Caisse de stabilisation des prix des hydrocarbures (Csph). La quasi-totalité des membres du gouvernement, conduits par le Premier ministre **Ephraïm Inoni**, qu'accompagnaient ses deux vices que sont **Amadou Ali** et **Jean Nkuete**, a fait le déplacement. Le secrétaire général du comité central du Rdpc, **René Sadi**, et le président de la Confédération africaine de football, **Issa Hayatou**, n'ont pas voulu



rater l'événement mondial. Seulement, l'on s'interroge sur l'opportunité d'une telle dépense. L'immeuble ayant coûté 7,754 milliards de francs a été financé sur fonds propres par la Csph dans les exer-

cices budgétaires 2004 et 2005. Combien d'écoles peut-on construire avec une telle somme ?

Théophile Yimgaing Moyo regrette toutefois qu'on ait mis tant d'argent pour "une simple direction de ministère". Une déclaration qualifiée de polémiste, tant les locaux d'Etoa-Meki ont valu à la Csph quelques quolibets. En tout cas, pour services rendus, **Ibrahim Talba Malla**, le directeur (dites le directeur général) a



été fait grand officier de l'ordre national de la valeur : **Ibrahim Talba Malla**. A côté des officiers de l'ordre national de la valeur (**Roger Ayissi, Jérôme Ondobo Mono**), des chevaliers de l'ordre de la valeur (**Jacob Boya, Boniface Ze, Jean Nkono**), des officiers du mérite camerounais (**Tognia Njanko, Nasty Amedi, Mamadou Machia, Petit Lionel, Vianney Jean-Paul, Laurence Ngosso**), les chevaliers du mérite camerounais (**Chantal Bengono, Angèle Atangana Mvogo, Luc Sipowa, Bernard Borena, Charles Bosseck Africa**). On a beaucoup bu et mangé. Petite précision, la facture de l'inauguration de l'immeuble a été arrêtée à 99 millions de nos francs. On peut dire que l'Ibrahim est allé à fonds la caisse.

S'il y a bien deux qui n'ont bien passé le long week-end dernier, ce sont bien les commissaires divisionnaires **Francis Melone Mbe** et **Victor Hugo Mbarga Mbarga**. Les deux gars ont été virés de leurs postes et remplacés au pied levé. Les deux flics ne prêchaient pas par l'exemple de probité dans un corps déjà pourri. Les passeports étaient devenus l'objet d'un vaste réseau d'enrichissement sans cause. Et **Victor Hugo Mbarga Mbarga** alias **Totorino**, grand adepte des machines à sous se retrouvaient toujours dans les affaires maffieuses. Ouste !!!

Voilà un qui n'aime pas les choses compliquées. L'abbé **Jean Marie Bodo** vient de se déclarer non partant à la course pour la présidence du conseil d'administration de la Cmc. Une bien sage décision pour qui sait, tant cet univers est bien compliqué. Et a déjà emporté la réputation de **Manu Dibango** et de **Samuel Mbende Ebobisse**.

MAHEU

YAOUNDÉ

Les pieds dans les urines

Les toilettes publiques sont une réalité qui n'entre pas encore dans les habitudes de certains citoyens.



Yaoundé, Monument Charles Atangana, face Sonel centrale, ce vendredi 17 mai 2008. Il est environ 11 heures 30 mn. Sur les bancs publics et le sol gazonneux de cet espace verdoyant qui accueillent indifféremment au quotidien : des amoureux, des vendeurs à la sauvette, des enfants de rue ou de simples passants. Les uns devinent affectueusement, les autres se racontent des anecdotes qui les poussent de temps en temps à éclater de rire ; les autres encore,

retraités dans un coin du jardin, mangeotent des arachides dont ils ne se gênent pas de balancer les coques à l'emporte pièce, ce qui semble n'émouvoir personne. Pas plus qu'ils ne le sont lorsqu'un jeune homme, la trentaine bien sonnée, choisit le pied d'un de nombreux arbustes qui embellissent ce reposoir pour se soulager au vu et au su de tous. "Pourquoi vous aimez vous occuper de ce qui ne vous regarde pas ? ", s'interroge-t-il en guise de réponse à l'interpellation d'un

visiteur qui se refuse de rester indifférent à cette "agression de la nature". Et c'est au cours de la vive altercation entre les deux compatriotes que l'on comprendra que l'absence des toilettes publiques à cet endroit explique son irrévérencieux geste.

TOILETTES PUBLIQUES

Pourtant, non loin de là, entre le kiosque à journaux et le mur de la direction du trésor se trouve un petit bâtiment servant de toilettes publiques. Pour s'en servir, l'usager doit déboursier la modeste somme de 100 F ; mais au lieu de se conformer à cette exigence, beaucoup parmi les passagers qui attendent soit le bus soit les cars à destination de Mendong et Damas, se plaisent plutôt à utiliser le mur de la direction du trésor pour se soulager. Cette attitude de certains yaoundéens fait de cet endroit l'espace le moins recommandable de la ville étant donné que les hectolitres d'urines qui y sont déversées chaque jour pestifèrent l'haléine dans un rayon de 250 mètres à la ronde, sans compter cette colonie de gigantesques drosophiles qui se délectent de ces odeurs âcres et corrosives pour l'odorat.

C'est pourtant dans cet environnement malsain que travaille le responsable de ces toilettes publiques : "Je ne peux rien ; je dispose de quels moyens pour empêcher les gens d'uriner au mur ! ", lance-t-il comme pour

affirmer son impuissance face à cette dérive morale de certains citoyens.

Autre lieu mais spectacle identique : le carrefour Mvog Mbi. Ici, les grilles qui protègent l'espace vert sont systématiquement rouillées par les urines de couleur ocre qui stagnent par endroit et dégoulinent sur la chaussée de l'axe présidentiel, alors que à quelques encablures de là, se dresse fièrement l'une des plus vieilles toilettes publiques de la capitale. Un quidam quinquagénaire, visiblement émêché, surpris en train de vider sa vessie, a juste le temps de préciser, avant de retrouver sa bouteille restée dans le bar d'en face : "ces toilettes là, c'est bon pour les femmes qui ont besoin de se cacher pour uriner".

"Interdit d'uriner". Cet avis, parfois assorti des menaces de poursuites judiciaires, est clairement inscrit le long du mur de l'immeuble situé en face du supermarché hollandais. Mais en dépit de cette sérieuse mise en garde, beaucoup de gens qui empruntent ce passage ignorent superbement l'interdiction qui leur est faite d'uriner à cet endroit ; d'ailleurs, c'est précisément sur ces écrits que certains, comme par provocation, choisissent de se mettre à l'aise.

Le moins que l'on puisse dire est que la capitale politique du Cameroun, risque d'être un vaste urinoir.

SIMON PATRICE DJOMO

FUITE DES CERVAUX

La morosité du climat socio-économique au Cameroun touche de plus en plus violemment le secteur de la santé. Alors qu'avec un médecin pour 9.143 habitants (statistiques du ministère de la Santé, 2004) l'offre sanitaire est déjà insuffisante dans notre pays, des médecins trouvent des stratagèmes pour s'enfuir. Destinations privilégiées : l'Europe et les Etats-Unis. Forcés ou volontaires, ces départs font perdre annuellement au pays de Paul Biya 10 professeurs et 5 spécialistes. "Ce n'est pas encore l'hémorragie", précise Bernard Kouleu du Centre Hospitalier universitaire (Chu). Mais suffisant pour s'inquiéter, ce d'autant que l'idéal d'une "santé pour tous en l'an 2000" est déjà derrière nous.

BIODIVERSITÉ

Un mammifère sur quatre, un oiseau sur huit, 1/3 des amphibiens et 70% des plantes sont aujourd'hui menacés, relève l'Union mondiale pour la nature (Uicn) qui prend part à Bonn à la conférence sur la destruction des ressources animales et végétales.

Neuvième du genre, cette conférence s'inscrit dans la logique de la convention de l'Onu sur la diversité biologique adoptée en 1992 à Rio de Janeiro et dont l'objectif était de ralentir de manière significative en 2010 le rythme d'appauvrissement de la biodiversité.

La disparition de ces espèces coûte chaque année 6% du Pnb mondial, soit 2.000 milliards d'euros. Le monde perd annuellement l'équivalent de 3 fois la superficie de la Suisse en forêts tropicales, alors qu'elles abritent 80% de la biodiversité du monde.

EAU

Après les populations de Yaoundé la semaine dernière, ce sont les compatriotes de la ville de Ngaoundéré qui s'inquiètent de la qualité de l'eau qui leur est servie par la Camwater. L'eau qui sort des robinets aujourd'hui a toutes les qualités sauf celles d'une eau potable, à savoir : incolore, inodore et sans saveur.

Pourquoi ce noble liquide est-il désormais déconseillé aux ménages ? S'agit-il des prémices d'un éventuel échec ? Rien n'est moins sûr. Mais ce qui est constant est que le taux de maladies liées à la mauvaise qualité de l'eau sera en net augmentation. Cependant, le malheur des uns faisant le bonheur des autres, la vente des filtres à eau dans les quincailleries se porte de mieux en mieux. Vivement que cette tendance s'inverse car l'eau n'est pas... la mort.

YVES MINTOOGUE

MINSANTE

Les contractuels malades des fonds Ppte

Ils n'ont pas de salaire depuis deux ans et leur intégration à la fonction publique est incertaine.

La grogne monte, depuis plusieurs mois, chez un millier d'agents, du ministère de la Santé publique. Recrutés en 2003 et 2004 sur financement Ppte, ils font l'amère expérience des conditions d'existence et d'un statut précaire depuis plus d'une année. L'affaire remonte au mois de mars 2003. Le ministère de la Santé publique, sur instruction du chef de l'Etat, procède au recrutement de 1200 agents de santé. 600 autres personnes seront mobilisées en janvier 2004. Il s'agit, en majorité, des infirmiers diplômés d'Etat, des infirmiers brevetés et accoucheurs, des techniciens de laboratoires et de radio, des aides soignants mais aussi de quelques pharmaciens, chirurgiens dentistes, médecins généralistes et d'une vingtaine de personnels administratifs. Les agents mis à la disposition du ministère de la Santé signeront un contrat d'une durée de deux ans renouvelables pour

douze mois. Il était prévu qu'à la fin du contrat (en mars 2006 pour la première vague et janvier 2007 pour la vague d'après), ce personnel serait intégré à la fonction publique. Mais, bien qu'étant sous contrat Ppte, ces jeunes diplômés de la santé vivront des moments difficiles. Leur premier salaire ne leur sera versé que 24 mois après la signature des contrats pour ceux de la première vague et 19 mois après pour la seconde. Le plus dur sera à venir pour eux.

Les contrats Ppte parviennent à terme en mars 2006 pour les uns et janvier 2007 pour les autres. Depuis lors, la situation de ces agents de santé n'a fait que se dégrader. Une interminable attente d'intégration à la fonction publique est venue s'ajouter les problèmes de rémunérations. Les deux cinquièmes des 1200 agents de la première vague n'ont jamais eu leurs matricules et réclament un minimum de 24 mois d'arriérés de salaire. La

situation du groupe recruté en 2004 (582 personnes exactement, après quelques désistements) est identique : pas d'intégration en vue et plus de quatre mois d'arriérés de salaire. L'espoir vire au cauchemar.

Mobilisation

Pour beaucoup d'anciens personnels Ppte que le ministère de la Santé publique tend à transformer en esclaves modernes, puisqu'ils travaillent désormais sans véritable statut et sans salaire, c'est le désarroi. "Notre situation est vraiment grave", déclare Jacques K., un infirmier recruté dans la vague de janvier 2004 et en service dans le Mbam. Le silence du ministre de la Santé publique est loin de rassurer. Les anciens personnels Ppte du Minsanté, toujours en attente de leurs salaires, commencent à exprimer leur frustration et leur colère. Certains doutent désormais de la bonne foi des responsables de leur département

ministériel. "Comment se fait-il, interroge un infirmier, qu'au ministère de la Santé, on doive attendre nos salaires et notre intégration pendant des années, alors que le ministère des Enseignements de base a traité 13 500 dossiers en deux mois, en septembre 2006 et plus de 3000 en août-septembre 2007 ?" Même avec deux ans d'arriérés de salaire et des dossiers d'intégration sans suite depuis 15 mois, le sort de ce millier d'infirmiers et autres personnels de la santé ne semble pas émouvoir les responsables de leur département ministériel. André Mama Fouda, le Minsanté ne semble pas leur accorder une attention. Dans les rangs des agents de santé concernés, l'heure est à la concertation et à la mobilisation. Ils entendent mettre sur pied un programme de manifestations, notamment des sit-in à la primature pour revendiquer la régularisation de leur situation.

YVES MINTOOGUE